

L'homicide au Canada, 2020

par Amelia Armstrong et Brianna Jaffray

Date de diffusion : le 25 novembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'homicide au Canada, 2020 : faits saillants

- Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, de la distanciation physique et des décrets ordonnant de rester à la maison, le nombre total de crimes déclarés par la police a diminué en 2020. En revanche, la police a déclaré 743 homicides en 2020, ce qui constitue une augmentation de 56 homicides par rapport à l'année précédente et le nombre d'homicides le plus élevé noté depuis 1991. Cette augmentation se traduit par une hausse de 7 % du taux d'homicides, qui est passé de 1,83 homicide pour 100 000 habitants en 2019 à 1,95 homicide pour 100 000 habitants en 2020. Il s'agit du taux le plus élevé enregistré depuis 2005.
- L'augmentation du nombre d'homicides observée à l'échelle nationale est attribuable à la hausse enregistrée en Alberta (+39) et en Nouvelle-Écosse (+29). Les attaques survenues en Nouvelle-Écosse en avril 2020, qui ont fait 22 morts, ont eu une incidence importante sur le nombre d'homicides dans la province.
- Toronto, la région métropolitaine de recensement (RMR) la plus peuplée du Canada, a enregistré le plus grand nombre d'homicides parmi toutes les RMR en 2020 : 105 victimes d'homicide y ont été dénombrées, ce qui représente une diminution de 25 victimes par rapport à 2019. Le taux d'homicides à Toronto s'est établi à 1,62 victime pour 100 000 habitants en 2020, ce qui est inférieur au taux national de 1,95 et qui représente une baisse de 20 % par rapport au taux affiché l'année précédente (2,03).
- Pour une cinquième année consécutive, la RMR de Thunder Bay a enregistré le taux d'homicides le plus élevé au Canada, soit 6,35 victimes d'homicide pour 100 000 habitants.
- En raison de l'augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en Nouvelle-Écosse (+22) et en Alberta (+21), le taux national d'homicides commis avec une arme à feu a augmenté de 5 % en 2020, ce qui correspond à la tendance générale à la hausse du taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu depuis 2013. Par ailleurs, le taux d'homicides attribuables à des gangs a diminué de 10 % par rapport à 2019 pour s'établir à 0,39 victime pour 100 000 habitants, ce qui représente le taux le plus bas depuis 2016.
- En 2020, 201 victimes d'homicide d'identité autochtone ont été déclarées par la police. De ce nombre, 163 étaient des hommes (81 %) et 38 étaient des femmes (19 %). Le nombre d'hommes autochtones victimes d'homicide a augmenté (+32) pour atteindre un niveau inégalé depuis 2014, année au cours de laquelle des données complètes sur l'identité autochtone sont devenues accessibles pour la première fois. En 2020, le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide a diminué de 9 par rapport à 2019, en baisse pour une première fois en quatre ans.
- En 2020, le taux d'homicides était près de sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (10,05 pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,41 pour 100 000 non-Autochtones). Les taux d'homicides les plus élevés ont été enregistrés chez les hommes autochtones, suivis des femmes autochtones, puis des hommes non autochtones. Les taux d'homicides les plus faibles ont été observés chez les femmes non autochtones.
- Même si 9 homicides de moins ont été commis entre conjoints au Canada en 2020, on a noté une hausse des homicides commis par d'autres membres de la famille (+11), par des partenaires intimes (+7), par des connaissances (+14) et par des étrangers (+24). Les homicides commis par des personnes ayant une relation de nature criminelle avec la victime n'ont pas varié de 2019 à 2020.

L'homicide au Canada, 2020

par Amelia Armstrong et Brianna Jaffray, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Au Canada, les homicides représentent une fraction du nombre total d'infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police chaque année¹. En 2020, 0,2 % des crimes violents étaient des homicides (Moreau, 2021), lesquels comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'infanticide et l'homicide involontaire coupable. Bien que l'homicide soit un événement relativement rare au Canada, les taux d'homicides sont considérés comme des données repères pour mesurer les niveaux d'activité violente tant au Canada qu'à l'échelle internationale (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014).

Contrairement aux autres crimes, la définition de l'homicide a tendance à être assez uniforme d'un pays à l'autre. De plus, elle n'est pas sujette à des modifications ou à des différences fréquentes dans les pratiques de déclaration, par rapport aux autres crimes. Par ailleurs, comparativement à toute autre infraction criminelle, l'homicide fait l'objet d'un plus large consensus international quant à sa nature et sa signification. Il est donc important d'examiner l'homicide, non seulement en raison de sa gravité, mais aussi parce qu'il est considéré comme un baromètre comparable et fiable de la violence observée au sein d'une société. En outre, les perceptions à l'égard de la sécurité dans les collectivités peuvent être influencées par leur taux d'homicides (Romer et autres, 2003).

Bien que les homicides soient relativement rares au Canada, les taux enregistrés ces dernières années sont plus élevés que ceux de plusieurs autres pays. Selon les plus récentes données sur les homicides à l'échelle internationale recueillies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC, 2019a), le taux d'homicides au Canada en 2018 (1,8 pour 100 000 habitants) était plus élevé que ceux d'autres pays du G20 comme le Japon (0,3), la Chine (0,5), l'Australie (0,9) et la France (1,2), alors qu'il était inférieur à celui des États-Unis (5,0), le plus proche voisin géographique du Canada. Par ailleurs, les taux d'homicides les plus élevés parmi les pays du G20 en 2018 ont été enregistrés au Brésil (27,4), au Mexique (29,1) et en Afrique du Sud (36,5), et ont dépassé de loin le taux noté au Canada cette année-là.

Fondé sur les données de l'Enquête sur les homicides de Statistique Canada, le présent article de *Juristat* donne d'abord un aperçu du contexte entourant les homicides en 2020, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19. L'article présente ensuite une analyse de l'évolution des homicides au Canada au fil du temps et des caractéristiques des homicides commis en 2020. L'article se poursuit par une présentation des renseignements sur l'âge et le genre des victimes d'homicide, les méthodes utilisées pour commettre l'homicide (y compris le recours à des armes à feu), le fait que l'homicide est attribuable à des gangs ou non, le lien de l'auteur présumé avec la victime ainsi que d'autres caractéristiques de l'auteur présumé. En outre, l'article présente des renseignements sur les victimes d'homicide et les auteurs présumés identifiés comme Premières Nations, Métis ou Inuits².

Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les homicides en 2020

La pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sur la société canadienne depuis qu'elle est arrivée au pays en mars 2020. De nombreuses villes ont adopté des mesures de santé publique temporaires pour réduire la propagation du virus et empêcher la surcharge des systèmes de santé, notamment en encourageant les Canadiens à rester à la maison et à respecter le concept de « distanciation physique ». Par conséquent, surtout au cours des premiers mois de la pandémie, de nombreux Canadiens ont passé plus de temps à la maison, et de nombreuses entreprises ont fermé temporairement ou se sont adaptées à l'environnement changeant en offrant de nouveaux services. Outre d'innombrables autres répercussions, ces changements sociétaux et économiques marqués ont eu une incidence sur les tendances de la criminalité partout au pays (Moreau, 2021).

Il n'y a pas de facteur déterminant unique qui influe sur le fait qu'un homicide se produise ou non, mais plutôt diverses influences économiques, sociétales et situationnelles complexes. En raison de la complexité de ce type de crime, il peut être difficile de déterminer un facteur de motivation unique. Cependant, au Canada, où les homicides commis par un conjoint, un partenaire intime ou un membre de la famille représentent plus du tiers des homicides commis chaque année, l'augmentation du temps passé au sein du ménage en raison des confinements et des décrets ordonnant de rester à domicile pourrait accroître les tensions et la pression dans les relations ou les ménages déjà vulnérables à la violence. De plus, de nombreux répondants à un récent projet de collecte par approche participative ont déclaré qu'ils avaient changé leurs habitudes de consommation d'alcool et de cannabis au cours de la pandémie, souvent en raison d'une augmentation du stress, de l'ennui ou de la solitude (Statistique Canada, 2021), et l'on sait que la consommation d'alcool et de drogues illicites est un facteur de risque lié aux homicides (Rivara, 1997; ONU DC, 2019b).

En 2020, le taux de criminalité au Canada a diminué de 10 % par rapport à l'année précédente, et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC), qui mesure le volume et la gravité des crimes déclarés par la police au pays, a reculé de 8 %. Tant l'IGC avec violence que l'IGC sans violence ont diminué. En revanche, les homicides, qui ont de par leur gravité une influence importante sur l'IGC avec violence et l'IGC global, ont augmenté en 2020. De plus amples renseignements sur les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 figurent dans le « carrefour COVID-19 de Statistique Canada ».

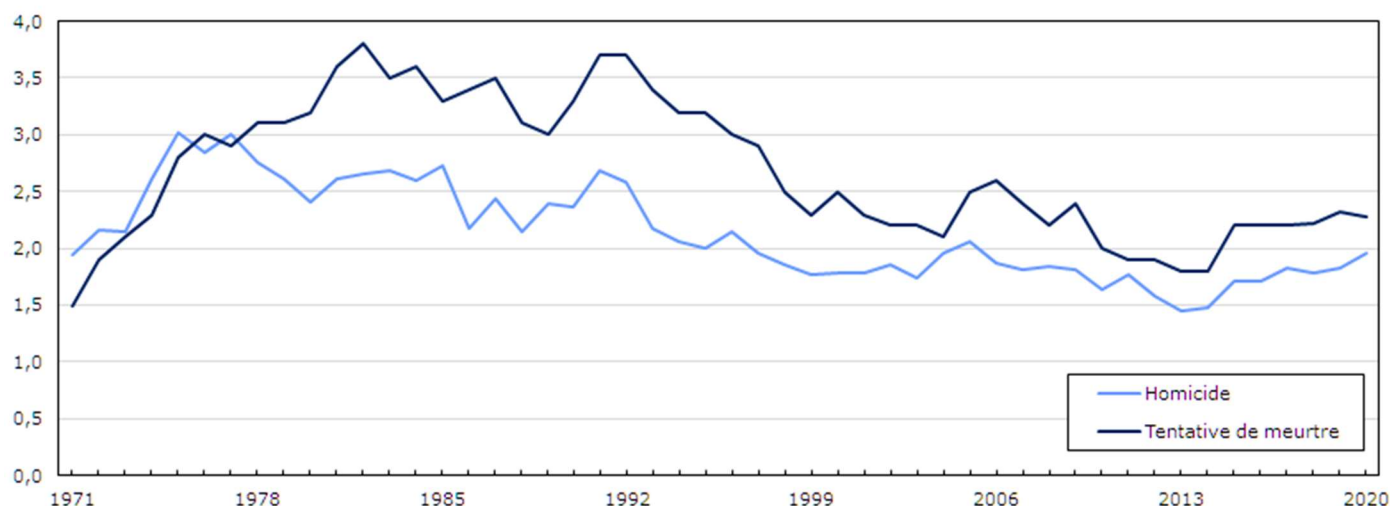
Le taux national d'homicides augmente pour une deuxième année consécutive et atteint son niveau le plus élevé jamais enregistré depuis 2005

Bien que la criminalité globale ait diminué en 2020, la police a déclaré 743 homicides, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis 1991 et une augmentation de 56 homicides par rapport à l'année précédente (687 homicides en 2019) (tableau 1a)³. Cette augmentation se traduit par une hausse de 7 %⁴ du taux d'homicides, qui est passé de 1,83 homicide pour 100 000 habitants en 2019 à 1,95 pour 100 000 habitants en 2020, atteignant son niveau le plus élevé enregistré depuis 2005 (tableau 1b). Il s'agit de la deuxième augmentation annuelle consécutive du nombre et du taux d'homicides à l'échelle nationale. Pour une cinquième année consécutive, c'est-à-dire depuis 2016, le taux national d'homicides était supérieur à la moyenne des 10 années précédentes (1,68 pour 100 000 habitants de 2010 à 2019).

Malgré les fluctuations annuelles et deux années consécutives d'augmentations, le taux d'homicides suit une tendance générale à la baisse au Canada depuis son dernier sommet en 1991, année où il avait atteint 2,69 homicides pour 100 000 habitants (graphique 1).

Graphique 1 Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1971 à 2020

taux pour 100 000 habitants



Note : D'autres données sont disponibles dans le tableau 35-10-0177-01 sur le site Web de Statistique Canada. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire d'Air India survenue en 1985.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

L'augmentation du nombre d'homicides à l'échelle nationale en 2020 s'explique principalement par d'importantes hausses en Alberta (+39) et en Nouvelle-Écosse (+29) (tableau 1a).

En Alberta, il y a eu 139 homicides en 2020, ce qui représente le nombre le plus élevé depuis que des données sur les homicides ont commencé à être recueillies en 1961. Le taux d'homicides de 3,14 pour 100 000 habitants était le plus élevé enregistré depuis 2015 (3,21) (tableau 1b), malgré une diminution de l'IGC global et de l'IGC avec violence dans la province (Moreau, 2021). Cette augmentation d'une année à l'autre peut s'expliquer en grande partie par la hausse du nombre d'homicides dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)⁵ de Calgary (+15) et d'Edmonton (+15) (tableau 2).

En Nouvelle-Écosse, il y a eu 35 homicides en 2020, soit le nombre le plus élevé depuis que des données sur les homicides ont commencé à être diffusées en 1961⁶. De plus, le taux d'homicides de la Nouvelle-Écosse s'est établi à 3,57 pour 100 000 habitants. L'augmentation est en grande partie attribuable aux attaques survenues en avril 2020, au cours desquelles, en deux jours, une personne a commis de multiples fusillades et a déclenché des incendies à plusieurs endroits en Nouvelle-Écosse, qui ont fait 22 morts et 3 blessés (Slaughter et Bogart, 2020). En outre, 4 autres homicides ont été commis dans la RMR de Halifax.

Comparativement à 2019, le nombre d'homicides a également augmenté au Québec (+10), en Colombie-Britannique (+8), en Saskatchewan (+5) et dans les Territoires du Nord-Ouest (+4). Ces augmentations n'ont été que partiellement contrebalancées par une baisse des homicides dans les autres provinces et territoires, l'Ontario (-19) et le Manitoba (-10) ayant enregistré les plus forts reculs par rapport à l'année précédente (tableau 1a).

Le taux national et le nombre de tentatives de meurtre diminuent en 2020

Le taux de tentatives de meurtre au Canada a toujours été plus élevé que le taux d'homicides depuis la fin des années 1970. Comme le taux d'homicides, il a généralement diminué, malgré les augmentations du nombre d'homicides et de tentatives de meurtre au cours des dernières années. Le taux national de tentatives de meurtre a diminué légèrement pour passer de 2,33 pour 100 000 habitants en 2019 à 2,27 pour 100 000 habitants en 2020, en baisse de 2,3 %.

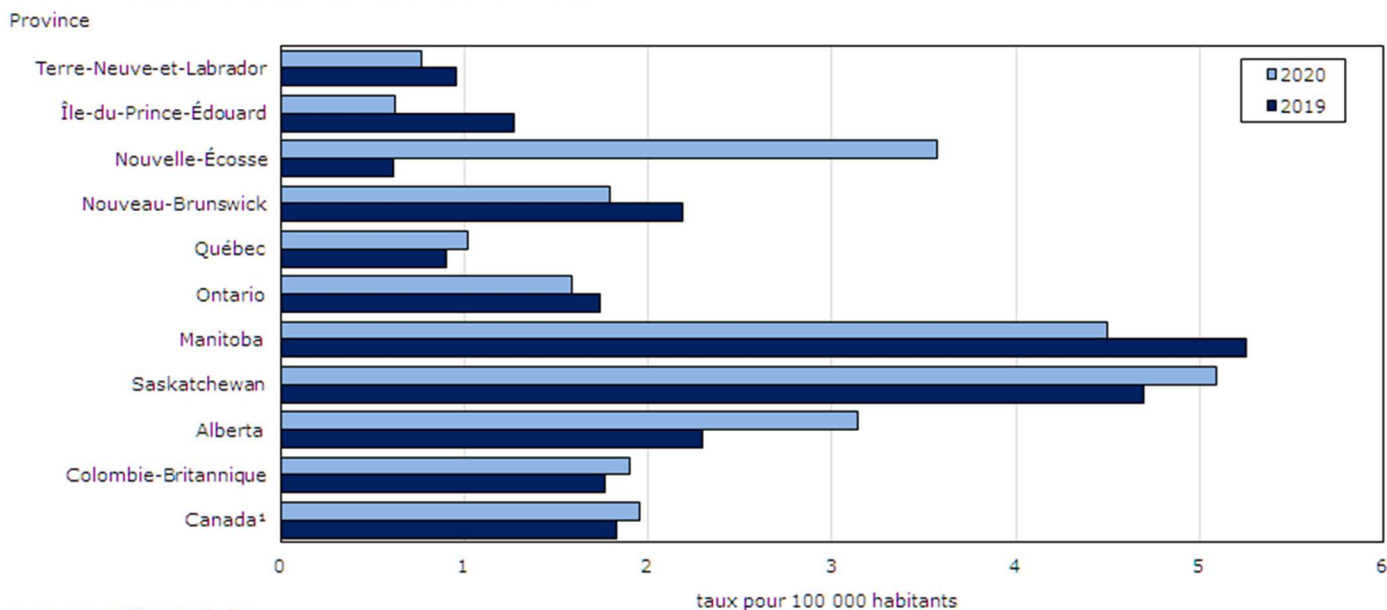
À l'échelle nationale, le Canada a déclaré 11 tentatives de meurtre de moins en 2020 (864) qu'en 2019 (875). Six provinces et territoires ont déclaré une augmentation des tentatives de meurtre en 2020, le Québec (+46) ayant connu la hausse d'une année à l'autre la plus marquée. Les médias ont fait état d'une augmentation des crimes liés aux armes à feu au Québec, en particulier dans la RMR de Montréal (MacKenzie, 2021). Cette observation s'appuie sur les services de police de la RMR de Montréal, lesquels ont déclaré en 2020 une hausse totale de 30 tentatives de meurtre par rapport à 2019.

En revanche, l'Ontario et la Saskatchewan ont connu les baisses les plus prononcées par rapport à 2019, le nombre de tentatives de meurtre ayant diminué de 25 dans chacune de ces provinces en 2020. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule parmi les provinces et territoires à n'avoir enregistré aucune tentative de meurtre en 2020.

La Saskatchewan et le Manitoba continuent d'enregistrer les taux d'homicides les plus élevés parmi l'ensemble des provinces

À l'instar des taux globaux de criminalité, les taux d'homicides ont toujours été plus élevés dans les provinces de l'Ouest du pays. En 2020, la Saskatchewan a enregistré le taux d'homicides le plus élevé de l'ensemble des provinces, soit 5,09 homicides pour 100 000 habitants, en hausse par rapport au taux de 4,69 noté en 2019, et le taux le plus élevé depuis que les taux d'homicides provinciaux ont commencé à être diffusés en 1961 (graphique 2, tableau 1b). En 2019, la Saskatchewan avait enregistré le deuxième taux d'homicides en importance, après le Manitoba.

Graphique 2
Homicides selon la province, 2019 et 2020



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Malgré une baisse en 2020, le Manitoba a enregistré le deuxième taux d'homicides en importance parmi les provinces, soit 4,50 homicides pour 100 000 habitants, en baisse par rapport à 5,26 en 2019. Venait ensuite la Nouvelle-Écosse, qui a vu son taux d'homicides augmenter considérablement pour atteindre 3,57 pour 100 000 habitants. Comme il a été mentionné précédemment, l'augmentation importante du nombre d'homicides et le taux élevé d'homicides sont presque entièrement attribuables aux attaques perpétrées en Nouvelle-Écosse en avril 2020.

L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le plus faible taux d'homicides parmi les provinces et territoires où au moins 1 homicide a été commis, soit 0,63 homicide pour 100 000 habitants, tandis que le Yukon a été le seul à ne déclarer aucun homicide en 2020.

Les Territoires du Nord-Ouest ont été le seul territoire à déclarer une augmentation (+4) du nombre d'homicides en 2020, le Yukon (-1) et le Nunavut (-4) ayant tous deux fait état d'une diminution (tableau 1a)⁷.

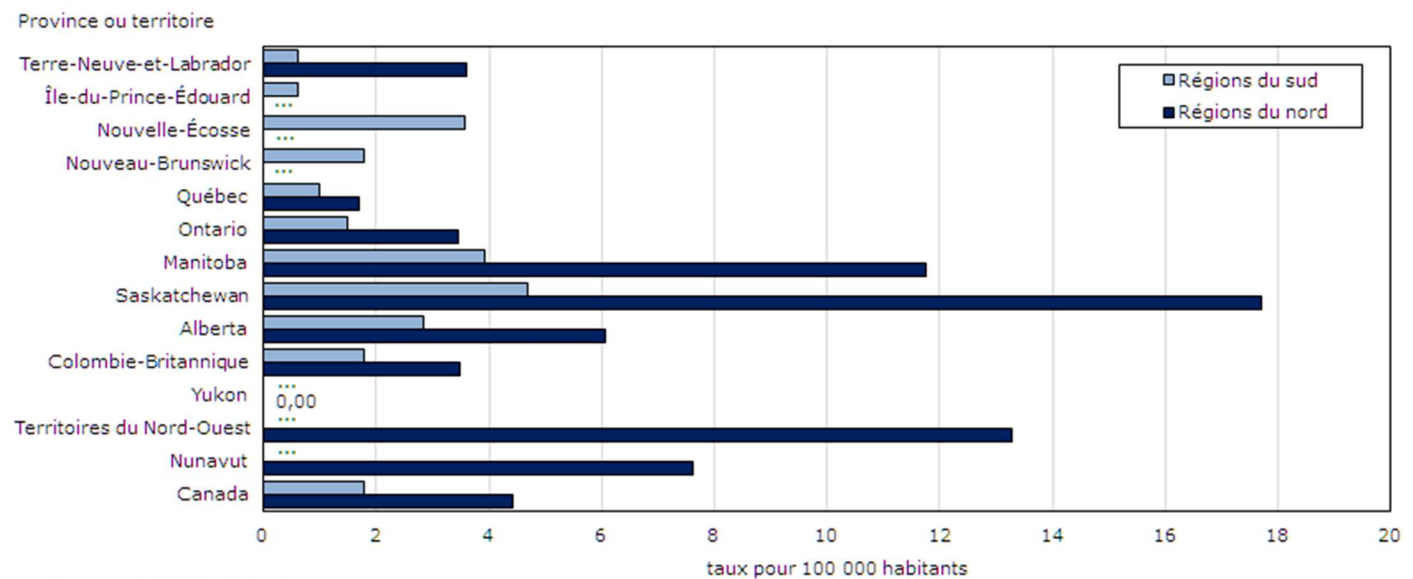
Diminution des homicides dans le nord du Canada

Le nombre d'homicides dans le nord du Canada⁸, qui comprend le nord des provinces et les trois territoires, a diminué de 7 en 2020 (il est passé de 108 en 2019 à 101 en 2020). Parallèlement, l'augmentation globale des homicides au Canada pourrait généralement s'expliquer par une hausse des homicides dans le sud du pays⁹, où le nombre de victimes d'homicide a augmenté de 63 en 2020.

L'augmentation enregistrée dans le sud du Canada est principalement attribuable aux hausses observées en Alberta, dont les RMR d'Edmonton et de Calgary qui ont connu une hausse importante des homicides, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse, où des attaques ont fait 22 victimes d'homicide. Les hausses observées dans les RMR d'Edmonton et de Calgary s'expliquent en grande partie par une augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. La RMR d'Edmonton a enregistré une augmentation de 97 % du taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu¹⁰ en 2020 (1,09 victime pour 100 000 habitants) comparativement à 2019 (0,55), tandis que Calgary a connu une augmentation de 48 % (1,17 victime pour 100 000 habitants en 2020, par rapport à 0,79 en 2019).

En 2020, le taux d'homicides dans les régions du nord du Canada était 2,5 fois supérieur au taux observé dans les régions du sud (4,43 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 1,80) (graphique 3).

Graphique 3
Homicides commis dans les régions du nord et du sud du Canada, selon la province ou le territoire, 2020



... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Le nombre d'homicides augmente dans plus de la moitié des régions métropolitaines de recensement

En 2020, le nombre d'homicides a augmenté dans 20 des 36 RMR¹¹ du Canada, tandis qu'il a diminué dans 12 RMR et n'a pas varié dans 4 RMR. Les hausses les plus prononcées ont été observées à Calgary et à Edmonton (+15 dans les deux cas), tandis que la baisse la plus marquée a été constatée à Toronto (-25) (tableau 2). Toronto, la RMR la plus peuplée du Canada, a enregistré le plus grand nombre d'homicides parmi toutes les RMR; elle a déclaré 105 victimes d'homicide. Il s'agit de la deuxième année consécutive (130 victimes en 2019) où le nombre d'homicides a diminué à Toronto après avoir atteint un sommet de 145 victimes en 2018, ce qui représentait le plus grand nombre de victimes déclaré depuis que des données sur les homicides selon la RMR ont commencé à être recueillies en 1981.

L'augmentation du nombre d'homicides déclarés à Calgary en 2020 peut s'expliquer par les hausses du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (+6) et du nombre d'homicides attribuables à des gangs (+3)¹². Il y a également eu une augmentation substantielle du nombre de victimes tuées par une connaissance (+11).

Dans la RMR d'Edmonton, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (+8) a également augmenté, de même que le nombre d'homicides attribuables à des gangs (+3). À l'instar de la RMR de Calgary, Edmonton a enregistré une augmentation (+4) du nombre d'homicides commis par une connaissance.

En 2020, Toronto a déclaré une diminution du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (-14) et du nombre d'homicides attribuables à des gangs (-11) par rapport à l'année précédente.

La région métropolitaine de recensement de Thunder Bay affiche le taux d'homicides le plus élevé pour une cinquième année consécutive

Ayant affiché 8 homicides en 2020, Thunder Bay a enregistré le taux d'homicides le plus élevé de toutes les RMR pour une cinquième année consécutive (6,35 homicides pour 100 000 habitants), soit une augmentation de 14 % par rapport à 2019 (5,57) (tableau 2). En revanche, la RMR de Toronto, qui comptait le plus grand nombre d'homicides au Canada, affichait un taux d'homicides de 1,62 pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur au taux national de 1,95 pour 100 000 habitants et constitue une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente.

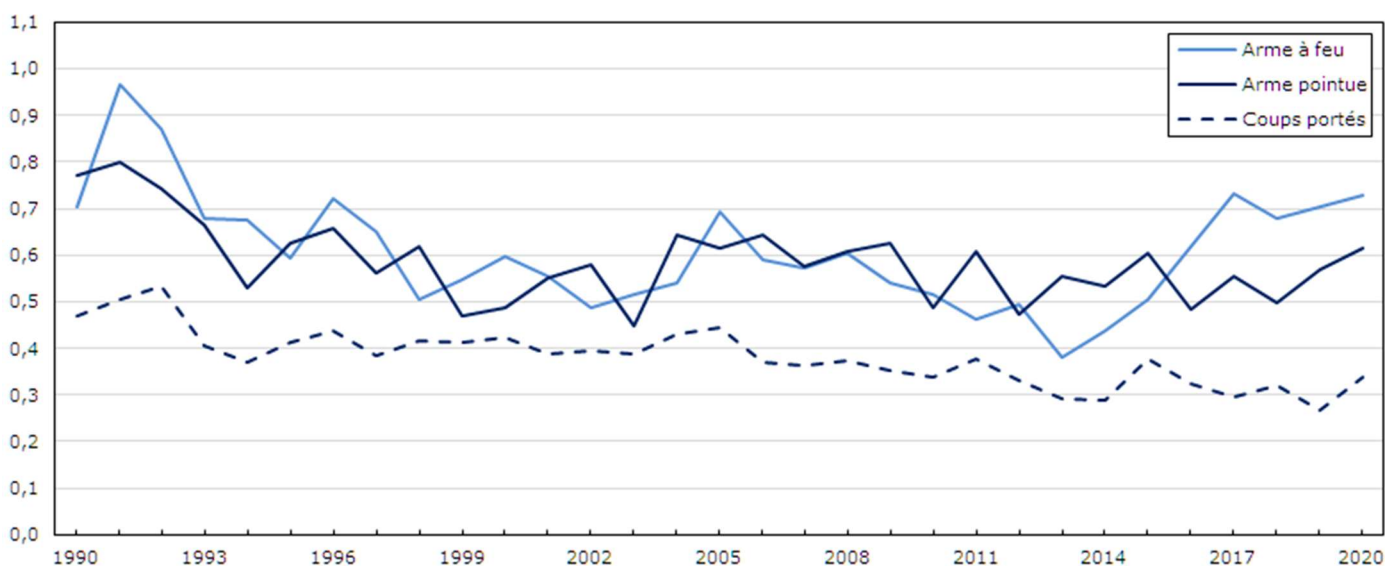
Barrie et Saguenay ont été les deux seules RMR à ne déclarer aucun homicide en 2020. Parmi les RMR comptant au moins 1 homicide, les taux les plus faibles ont été observés à Sherbrooke (0,48 victime pour 100 000 habitants), à Saint John (0,76), à Québec (0,85) et à Ottawa (0,90).

Plus de 1 homicide sur 3 perpétré au Canada est commis à l'aide d'une arme à feu

Historiquement, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue sont les homicides les plus fréquents au Canada. Cependant, au cours des cinq dernières années, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont devenus plus courants (graphique 4), représentant de 37 % à 41 % de tous les homicides pour lesquels la méthode utilisée était connue. Au cours de cette période, les homicides commis à l'aide d'une arme pointue ont représenté de 29 % à 33 % de l'ensemble des homicides, et ont atteint leur plus forte proportion en 2020. Les homicides résultant de coups portés ont augmenté pour passer de 15 %¹³ en 2019 à 18 %¹⁴ en 2020. Par ailleurs, au chapitre des méthodes utilisées pour commettre un homicide, seuls les homicides résultant de l'utilisation d'une substance et de l'inhalation de fumée ou de brûlures ont diminué de façon significative de 2019 à 2020 (ils sont passés de 3 % à 2 % et de 2 % à 1 %, respectivement).

Graphique 4
Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1990 à 2020

taux pour 100 000 habitants



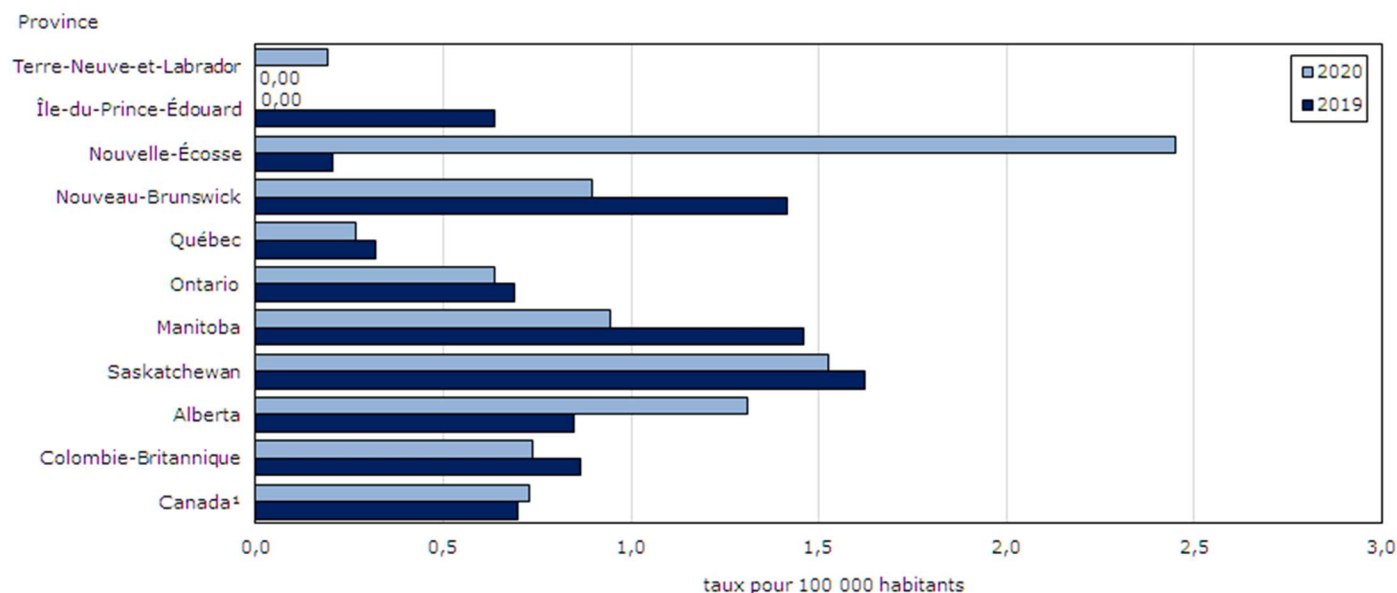
Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

À l'échelle nationale, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent environ 1 décès sur 5 impliquant une arme à feu. Selon les données de 2019 de la Base canadienne de données de l'état civil — Décès (l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont accessibles), 708 personnes au total sont décédées des suites de blessures causées par une

arme à feu au Canada, comparativement à 680 personnes en 2018. Parmi ces décès, 75 % étaient des suicides, 23 % étaient des homicides et 2 % ont été classés comme étant des décès accidentels (Statistique Canada, 2020a).

En 2020, 277 homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu, soit 15 de plus qu'en 2019 (tableau 3a)¹⁵. Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (0,73 pour 100 000 habitants) a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (0,70 pour 100 000 habitants) (graphique 5). Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a généralement été en hausse au cours des huit dernières années, l'augmentation s'étant chiffrée à 91 % de 2013 à 2020. Toutefois, en 2020, 39 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs, la plus faible proportion enregistrée depuis 2015. Dans l'ensemble, en 2020, les homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 14 % des homicides, comparativement à 20 % en 2019 et à 19 % en 2018.

Graphique 5 Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province, 2019 et 2020



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

L'augmentation du nombre total d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada est attribuable aux hausses enregistrées en Nouvelle-Écosse (+22) et en Alberta (+21). L'augmentation observée en Nouvelle-Écosse est attribuable aux 22 homicides survenus lors des attaques perpétrées dans cette province, tandis que celle observée en Alberta découle principalement du plus grand nombre d'affaires survenues dans les RMR.

En revanche, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a diminué dans presque toutes les autres provinces, les RMR ayant été à l'origine de la majeure partie de ce recul. Les RMR de Toronto (-14) et de Montréal (-11) ont enregistré les baisses les plus prononcées du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada (tableau 3b).

Parmi les RMR, les hausses les plus marquées des homicides commis à l'aide d'une arme à feu se sont produites à Edmonton (+8 victimes) et à Calgary (+6 victimes), tandis que 13 des 36 RMR ont enregistré une diminution du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu par rapport à 2019 (tableau 3b). L'augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu à Edmonton a entraîné une hausse de 97 % du taux, qui est passé de 0,55 pour 100 000 habitants en 2019 à 1,09 en 2020. Parmi les RMR, Regina a enregistré le taux le plus élevé d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2020 (1,89 pour 100 000 habitants), suivie de Saskatoon (1,76 pour 100 000 habitants).

La RMR de Toronto, en revanche, a vu son taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu diminuer de 22 % pour passer de 1,03 pour 100 000 habitants à 0,80. Toutefois, tant dans la RMR d'Edmonton que dans celle de Toronto, les taux sont demeurés légèrement supérieurs à la moyenne des 10 années précédentes (1,08 pour 100 000 habitants et 0,76 pour 100 000 habitants, respectivement).

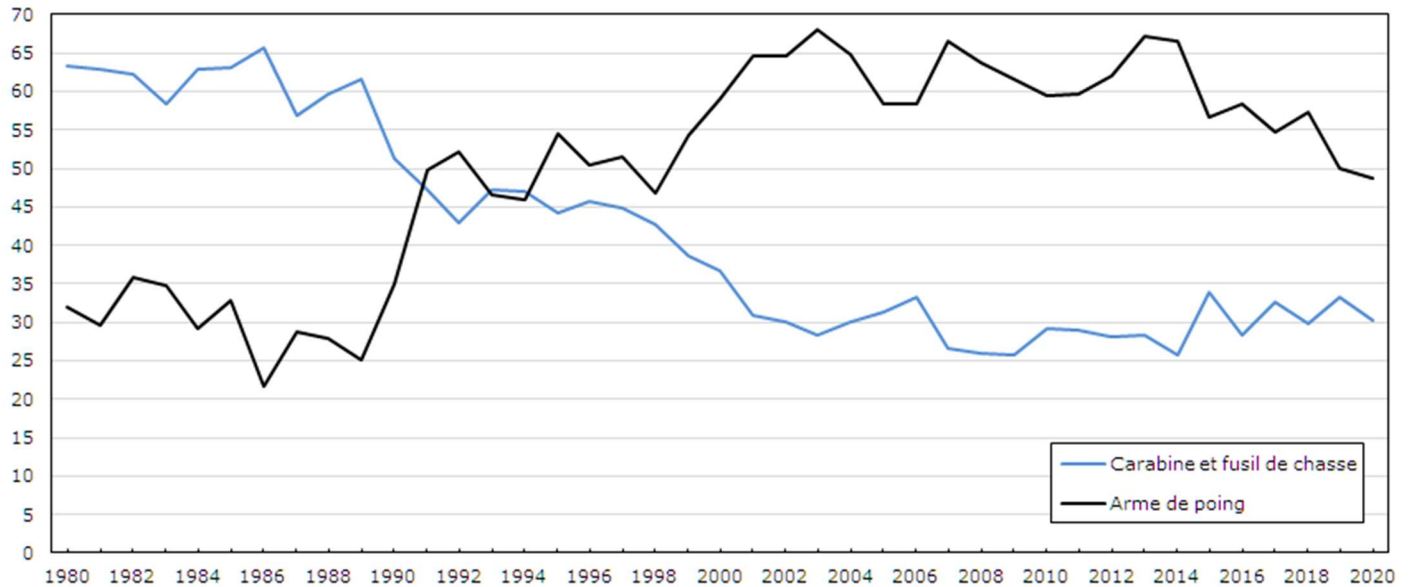
En 2020, le Nunavut a été le seul territoire à déclarer 1 homicide commis à l'aide d'une arme à feu, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'en ont déclaré aucun.

Les armes de poing demeurent le type d'armes à feu le plus souvent utilisé pour commettre des homicides

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides au Canada a varié au cours des 30 dernières années. Avant les années 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, une transition vers l'utilisation accrue des armes de poing pour la perpétration d'homicides au Canada est observée depuis le début des années 1990 (tableau 4, graphique 6).

Graphique 6
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines armes à feu, Canada, 1980 à 2020

pourcentage



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

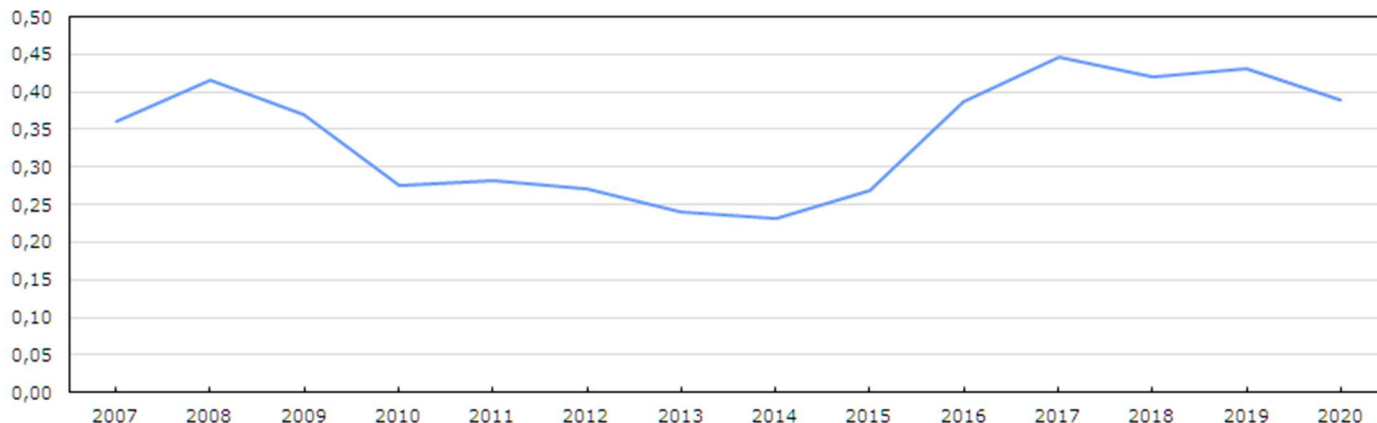
En 2020, les armes de poing ont continué d'être l'arme à feu la plus souvent utilisée pour commettre un homicide, 49 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ayant été perpétrés avec une arme de poing. La proportion d'armes de poing utilisées dans les homicides commis à l'aide d'une arme à feu était plus élevée que celle enregistrée pour tous les autres types d'armes à feu dans l'ensemble des provinces, sauf en Saskatchewan et en Alberta, où les carabines et les fusils de chasse ont été utilisés dans 83 % et 45 %, respectivement, des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. C'était aussi le cas en Nouvelle-Écosse, où le type d'arme à feu utilisé était inconnu dans les deux tiers des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2020.

Baisse du nombre d'homicides attribuables à des gangs en 2020

On a enregistré 148 homicides attribuables à des gangs en 2020, soit 14 de moins qu'en 2019¹⁶. Après avoir représenté environ le quart de l'ensemble des homicides pendant trois ans, la proportion d'homicides attribuables à des gangs a diminué pour s'établir à 20 % en 2020. De même, le taux d'homicides attribuables à des gangs en 2020 (0,39 pour 100 000 habitants) a reculé de 10 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du plus faible taux enregistré depuis 2016 (graphique 7).

Graphique 7 Homicides attribuables à des gangs, Canada, 2007 à 2020

taux pour 100 000 habitants



Note : Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Les homicides attribuables à des gangs ont diminué ou sont demeurés les mêmes dans sept provinces, et les baisses les plus marquées ont été observées en Ontario (-8 homicides), au Québec (-6) et au Manitoba (-6) (tableau 5a). En Ontario, le recul s'explique en partie par la baisse du nombre d'homicides attribuables à des gangs dans la RMR de Toronto (tableau 5b). La diminution observée au Québec s'est surtout produite à Montréal (-12), tandis que la baisse notée au Manitoba est attribuable à la diminution enregistrée à Winnipeg (-4).

Pour une deuxième année consécutive, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a continué de diminuer dans la province de Québec; le nombre de victimes est passé de 21 en 2019 à 15 en 2020. L'Ontario a enregistré une baisse du nombre d'homicides attribuables à des gangs en 2020, après une augmentation constante au cours des quatre années précédentes.

Les homicides attribuables à des gangs sont souvent commis à l'aide d'une arme à feu. Toutefois, à l'échelle du pays, la proportion de ces homicides a diminué pour s'établir à son plus bas niveau depuis 2013 et passer de 83 % de tous les homicides attribuables à des gangs en 2019 à 72 % en 2020. Le nombre total d'homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu à l'échelle nationale a également diminué, en baisse de 20 % de 2019 à 2020.

En 2020, 84 % des homicides attribuables à des gangs se sont produits dans une région urbaine, et 16 %, dans une région rurale. En comparaison, 77 % des homicides non attribuables à des gangs se sont produits dans une région urbaine et 23 %, dans une région rurale. La Saskatchewan, où 20 homicides attribuables à des gangs ont été perpétrés, a affiché le pourcentage le plus élevé d'homicides attribuables à des gangs survenus en région rurale (40 %); venait ensuite le Québec, qui a fait état de 15 homicides attribuables à des gangs survenus en région rurale, soit 27 %.

À l'échelle nationale, près de 8 homicides attribuables à des gangs sur 10 (79 %) ont été commis à l'aide d'une arme à feu¹⁷ et, parmi ceux-ci, 63 % ont été perpétrés avec une arme de poing.

Les homicides faisant plusieurs victimes sont relativement rares

Au cours des 10 dernières années (2011 à 2020), on a dénombré 265 affaires d'homicide ayant fait plus d'une victime, soit 602 victimes au total. Les affaires ayant fait plusieurs victimes représentaient 5 % des homicides et étaient à l'origine de 10 % des victimes dénombrées au cours de cette période.

La plupart des affaires ayant fait plusieurs victimes au cours des 10 dernières années ont été commises à l'aide d'une arme à feu — en fait, 55 %¹⁸ de tous les homicides ayant fait plusieurs victimes ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 33 %¹⁹ des homicides ayant fait une seule victime. Les principales affaires d'homicide qui sont survenues au Canada au cours des dernières années en témoignent, y compris les fusillades en Nouvelle-Écosse en 2020²⁰, la fusillade à Toronto sur l'avenue Danforth en 2018 et la fusillade de masse au Centre culturel islamique de Québec en 2017.

Les homicides ayant fait plusieurs victimes et ceux qui ont fait une seule victime diffèrent également au chapitre du lien de l'auteur présumé avec la victime. Les victimes d'homicides ayant fait plusieurs victimes étaient plus susceptibles d'être tuées par un conjoint ou un membre de leur famille (46 %), tandis que les victimes d'homicides ayant fait une seule victime étaient plus souvent tuées par une connaissance (38 %). Environ le tiers (29 %) des homicides ayant fait plusieurs victimes ont été commis par des connaissances des victimes. Les homicides ayant fait plusieurs victimes et ceux qui en ont fait une seule étaient tout aussi susceptibles d'être commis par un étranger (17 % et 16 %, respectivement). De même, les taux de résolution étaient semblables pour les deux types d'homicides : 79 % des homicides ayant fait plusieurs victimes et 76 % des homicides ayant fait une seule victime ont été résolus au cours des 10 dernières années.

Encadré 1

Aperçu des taux de résolution des homicides tirés des données de l'Enquête sur les homicides

Une affaire d'homicide est considérée comme résolue (ou « classée »²¹) lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé. La police peut aussi déclarer qu'un homicide a été résolu sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé)²². Lorsqu'une affaire d'homicide fait plusieurs victimes, l'état de résolution de l'affaire s'applique à chaque victime. Dans le cas des affaires impliquant plus d'un auteur présumé, l'homicide est considéré comme résolu à la date à laquelle le premier auteur présumé dans l'affaire est identifié par la police.

Il se peut qu'un homicide soit résolu des mois ou des années après qu'il a été perpétré. Par conséquent, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données mises à jour sont recueillies sur les homicides déclarés antérieurement. Cette façon de procéder permet de réviser l'état de la résolution de l'affaire et de recueillir des renseignements supplémentaires tout au long des enquêtes policières sur les homicides, le cas échéant. Dans tous les cas, le nombre d'homicides résolus est toujours déclaré en fonction de l'année au cours de laquelle l'homicide a été déclaré par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (année qui correspond également à l'année au cours de laquelle l'affaire a été jugée par la police comme un homicide et au cours de laquelle l'enquête policière sur l'homicide a été amorcée). Par exemple, au 31 décembre 2020, 517 des 743 homicides survenus en 2020 avaient été résolus, ce qui correspond à un taux de résolution de 70 %. Il s'agit d'un taux légèrement inférieur à celui observé à la fin de 2018 et de 2019 et d'un taux inférieur à la moyenne enregistrée au cours des 10 années précédentes, soit de 2011 à 2020 (76 %). Au cours du cycle de collecte de 2021, certains homicides n'ayant toujours pas été résolus pourraient le devenir, ce qui hausserait le taux de résolution des homicides déclarés en 2020 ou lors d'années précédentes.

Au cours des 10 dernières années, près de 7 homicides sur 10 (68 %) ont été résolus dans la semaine suivant l'affaire, tandis que 26 % ont été résolus entre 8 et 364 jours après la date de perpétration de l'affaire. De 2011 à 2020, seulement 6 % des homicides résolus l'ont été un an ou plus après leur date de perpétration. Parmi l'ensemble des homicides résolus, le temps médian de résolution était de 2 jours²³.

Plus particulièrement, de 2011 à 2020, 72 % des homicides commis contre une victime autochtone ont été résolus en moins d'une semaine, une proportion supérieure à celle observée dans le cas des homicides résolus ayant fait des victimes non autochtones (66 %). Les homicides attribuables à des gangs ont pris plus de temps à résoudre que les homicides non attribuables à des gangs, le temps de résolution médian étant de 10,5 jours pour les homicides attribuables à des gangs comparativement à 1 jour pour les homicides non attribuables à des gangs, ce qui vient confirmer les constatations antérieures selon lesquelles les homicides attribuables à des gangs ont tendance à être plus difficiles à résoudre (Cotter, 2014; Trussler, 2010).

Taux de résolution des homicides plus élevés chez les Autochtones

À la fin de 2020, les services de police avaient résolu 79 % des homicides commis contre une victime autochtone en 2019, comparativement à 69 % des homicides perpétrés contre une victime non autochtone. Toutefois, cela est en grande partie attribuable aux taux de résolution des homicides commis contre des hommes : 81 % des homicides commis contre des hommes autochtones ont été résolus, comparativement à 63 % des homicides commis contre des hommes non autochtones. En revanche, le taux de résolution des homicides commis contre des femmes était plus élevé dans le cas des homicides perpétrés contre des femmes non autochtones, soit 91 %, comparativement à 77 % des homicides commis contre des femmes autochtones. Le taux de résolution relativement faible des homicides commis contre des hommes non autochtones peut être lié au fait que 65 % de ces homicides non résolus étaient attribuables à des gangs. À titre de comparaison, cette proportion était de 20 % dans le cas des homicides non résolus commis contre des hommes autochtones.

Le taux d'homicides est près de sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

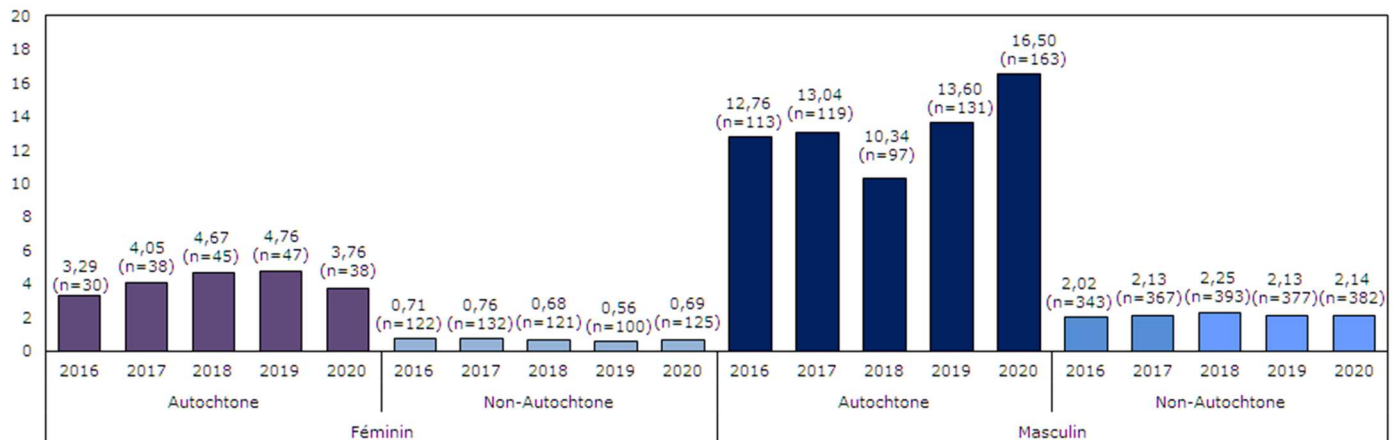
L'histoire de la colonisation, y compris les pensionnats, les camps de travail et la réinstallation forcée, a eu des répercussions profondes sur les communautés et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits (Autochtones) (Bombay et autres, 2014; Bombay et autres, 2011; Bombay et autres, 2009; FFADA, 2019; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Les Autochtones font souvent l'objet de marginalisation sociale et institutionnelle, de discrimination et de diverses formes de traumatisme et de violence, dont le traumatisme intergénérationnel et la violence fondée sur le sexe. Par conséquent, de nombreuses personnes autochtones vivent dans des conditions sociales et économiques difficiles (Arriagada et autres, 2020; FFADA, 2019; Statistique Canada, 2020b; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Ces facteurs jouent un rôle important dans la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et en tant que victimes d'actes criminels (Commission ontarienne des droits de la personne, 2003; Chambre des communes, 2018).

Les Autochtones représentaient 5 % de la population canadienne en 2020, mais 28 % des victimes d'homicide. Parmi les 201 victimes d'homicide d'identité autochtone déclarées par la police en 2020, 163 étaient des hommes (81 %) et 38 étaient des femmes (19 %) (tableau 6). Le nombre de victimes qui étaient des hommes autochtones a augmenté (+32) pour atteindre son niveau le plus élevé depuis 2014, année où des données complètes sur l'identité autochtone ont été diffusées pour la première fois. En 2020, le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide a diminué de 9 par rapport à 2019, en baisse pour une première fois en quatre ans²⁴.

Comme c'était le cas en 2019, en 2020, le taux d'homicides était sept fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (10,05 pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,41 pour 100 000 non-Autochtones) (graphique 8, tableau 6)²⁵. Les taux d'homicides les plus élevés ont été enregistrés chez les hommes autochtones, suivis des femmes autochtones, puis des hommes non autochtones. Les taux d'homicides les plus faibles ont été observés chez les femmes non autochtones (graphique 8).

Graphique 8
Taux de victimes d'homicide, selon l'identité autochtone et le genre, Canada, 2016 à 2020

taux pour 100 000 habitants



n=nombre de victimes

Note : La diffusion des données complètes sur l'identité autochtone des victimes d'homicide a commencé en 2014. Pour la période allant de 2016 à 2018, l'identité autochtone était inconnue de la police pour 1 % des victimes, 5 % des victimes en 2019 et 4 % des victimes en 2020. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Le taux d'homicides chez les Autochtones en 2020 a augmenté de 10 % par rapport au taux de 2019 (9,17), et est demeuré supérieur au taux moyen observé pour la période allant de 2014 à 2019 (8,17). La même constatation a été faite en ce qui concerne les hommes autochtones victimes d'homicide (16,50 pour 100 000 hommes autochtones en 2020; 13,60 en 2019 et 12,20 en moyenne pour la période allant de 2014 à 2019), mais pas en ce qui a trait aux femmes autochtones (3,76 pour 100 000 femmes autochtones en 2020; 4,76 en 2019 et 4,23 en moyenne pour la période de 2014 à 2019).

En 2020, parmi les provinces, c'est la Saskatchewan qui a affiché le taux de victimes d'homicide d'identité autochtone le plus élevé (22,74 pour 100 000 Autochtones), suivie de l'Alberta (18,29) et du Manitoba (15,32) (tableau 6). Dans l'ensemble, 59 % des victimes d'homicide d'identité autochtone (118 victimes) ont été dénombrées dans des régions rurales à l'extérieur d'une RMR, et 41 %, dans une RMR (83 victimes). Cela correspond à la proportion de la population autochtone qui vit à l'extérieur d'une RMR — en 2020, 59 % des Autochtones au Canada vivaient à l'extérieur d'une RMR²⁶.

Parmi les homicides survenus dans une RMR, le nombre de victimes autochtones était le plus élevé à Winnipeg (21 victimes), suivie d'Edmonton (17 victimes) et de Saskatoon (13 victimes).

Les victimes autochtones sont beaucoup plus jeunes que les victimes non autochtones

En 2020, l'âge moyen des victimes était de 37 ans, soit un âge légèrement inférieur à celui noté en 2019. Au cours des 10 dernières années, alors que l'âge moyen de la population en général a augmenté, l'âge moyen des victimes n'a connu qu'une hausse légère, passant d'une moyenne de 36 ans en 2011 à 38 ans en 2019 (Statistique Canada, 2020c). En fait, l'âge moyen chez les hommes et chez les femmes victimes d'homicide est demeuré relativement similaire au cours de la dernière décennie, bien que l'âge moyen des femmes ait été généralement plus élevé que celui des hommes au cours des 10 dernières années.

Les victimes autochtones étaient généralement plus jeunes que les victimes non autochtones en 2020, ce qui concorde avec le fait que la population autochtone est, en moyenne, plus jeune que la population non autochtone. Tandis que l'âge moyen des victimes autochtones était de 31 ans, il était de 39 ans chez les victimes non autochtones. Des différences d'âge encore plus marquées ont été observées parmi les femmes autochtones victimes d'homicide. Les femmes autochtones victimes d'homicide (29 ans) étaient en moyenne beaucoup plus jeunes que leurs homologues non autochtones (43 ans). Toutefois, l'âge moyen des hommes autochtones victimes d'homicide était de 32 ans et celui de leurs homologues non autochtones de 38 ans, ce qui s'apparente à l'âge des victimes dans l'ensemble.

Cas où la victime a été portée disparue avant que l'affaire ne soit classée comme un homicide

En 2020, 40 victimes d'homicide avaient été portées disparues avant que la police ne prenne connaissance de leur homicide. De ce nombre, 43 % (17 victimes) étaient des Autochtones. La proportion de victimes qui avaient été portées disparues avant que l'affaire ne soit classée comme un homicide était plus élevée parmi les victimes autochtones (8 %) que parmi les victimes non autochtones (5 %). Les proportions correspondantes étaient semblables chez les hommes et les femmes victimes d'homicide. Parmi les victimes d'homicide qui étaient des hommes, 8 % des victimes autochtones et 4 % des victimes non autochtones avaient été portées disparues avant d'être identifiées en tant que victimes d'homicide. Chez les victimes qui étaient des femmes, 11 % des victimes autochtones avaient été initialement portées disparues, comparativement à 7 % des victimes non autochtones. En 2020, le taux le plus élevé de victimes d'homicide qui avaient été portées disparues au moment de l'homicide a été observé chez les hommes autochtones (1,32 pour 100 000 habitants), suivis des femmes autochtones (0,40 pour 100 000 habitants), des hommes non autochtones (0,08 pour 100 000 habitants) et des femmes non autochtones (0,05 pour 100 000 habitants).

Le taux d'auteurs présumés d'homicide est plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

La police a identifié 621 auteurs présumés en lien avec les homicides déclarés en 2020. La grande majorité de ces affaires d'homicide (93 %) ont été classées par mise en accusation ou ont fait l'objet d'accusations recommandées. La proportion restante de 7 % a été classée sans mise en accusation²⁷, le plus souvent en raison du décès de l'auteur présumé.

En 2020, 37 % des auteurs présumés d'homicide ont été identifiés par la police comme étant Autochtones, une proportion inchangée par rapport à 2019 (37 %). Le taux d'auteurs présumés d'homicide parmi les Autochtones en 2020 était près de 11 fois plus élevé que celui noté chez les non-Autochtones, une différence similaire à celle observée au cours des années précédentes (tableau 6).

En 2020, le taux d'auteurs présumés d'homicide parmi les hommes autochtones (18,53 pour 100 000 hommes autochtones) était 10 fois plus élevé que celui observé chez les hommes non autochtones (1,84 pour 100 000 hommes non autochtones) et plus de cinq fois plus élevé que celui noté chez les femmes autochtones (3,46 pour 100 000 femmes autochtones).

Les auteurs présumés autochtones étaient plus jeunes que les auteurs présumés non autochtones en 2020. L'âge moyen des auteurs présumés était de 27 ans chez les Autochtones, comparativement à 34 ans chez les non-Autochtones. Statistique Canada a commencé à recueillir des données complètes pour les Autochtones et les non-Autochtones en 2014. De 2014 à 2019, l'âge moyen des auteurs présumés autochtones était de 28 ans et celui des auteurs présumés non autochtones, de 33 ans. Ainsi, en 2020, l'âge moyen des auteurs présumés autochtones et non autochtones était relativement similaire à l'âge moyen observé pour l'ensemble des six années précédentes.

Comme c'est le cas depuis le début de la collecte de données sur l'identité autochtone, les auteurs présumés autochtones étaient aussi susceptibles que leurs homologues non autochtones d'avoir participé à un homicide attribuable à des gangs en 2020 (15 % des auteurs présumés autochtones et 15 % des auteurs présumés non autochtones).

Au total, 1 victime sur 4 a été identifiée comme membre d'une minorité visible

En 2019, l'Enquête sur les homicides a été révisée afin de recueillir, pour la première fois, des renseignements sur l'appartenance des victimes et des auteurs présumés à des groupes de population désignés comme minorités visibles.

Parmi les 719 victimes d'homicide pour lesquelles la police a déclaré une appartenance à une minorité visible en 2020, la police a indiqué que 25 %, ou 179 victimes, étaient membres de minorités visibles (dont 50 % étaient des Noirs). En 2020, les victimes identifiées comme membres d'une minorité visible avaient tendance à être des hommes (89 %). Par comparaison, parmi les victimes n'appartenant pas à une minorité visible, 72 % étaient des hommes. Les victimes appartenant à une minorité visible avaient également tendance à être plus jeunes, ces dernières affichant un âge moyen de 32 ans en 2020. À titre de comparaison, les victimes n'appartenant pas à une minorité visible affichaient un âge moyen de 39 ans.

En 2020, les homicides commis contre une victime appartenant à une minorité visible étaient moins susceptibles d'être résolus que ceux ayant été commis contre des personnes n'appartenant pas à une minorité visible (55 % par rapport à 74 %). En ce qui concerne les homicides résolus, les victimes appartenant à des minorités visibles ont le plus souvent été tuées par un étranger (34 %), suivi d'une connaissance (26 %) ²⁸. Cependant, près des deux tiers des victimes identifiées comme étant des femmes ou des membres de minorités visibles ont été tuées par un conjoint ou un membre de leur famille.

Près de la moitié des victimes d'homicide identifiées comme membres de minorités visibles ont été dénombrées en Ontario (88 victimes ou 49 %), principalement dans la RMR de Toronto (66). La province de l'Ontario compte la plus grande population de minorités visibles, et 51 % des personnes résidant dans la RMR de Toronto sont désignées comme appartenant à des minorités visibles. Celles-ci représentaient 69 % des victimes d'homicide dans cette RMR.

Comme c'était le cas pour la proportion de victimes appartenant à des minorités visibles, la police a déclaré que 25 % des auteurs présumés étaient membres d'une minorité visible en 2020. À l'instar des victimes appartenant à des minorités visibles, ces auteurs présumés provenaient en grande partie de l'Ontario (93 auteurs présumés ou 63 %). Parmi les auteurs présumés appartenant à des minorités visibles, presque tous étaient des hommes (95 %).

Encadré 2

Les homicides motivés par la haine déclarés par la police pendant la pandémie de COVID-19

Au cours de la pandémie, divers enjeux liés à la sécurité et à la discrimination ont été mis au jour et exacerbés au Canada, y compris les crimes haineux. Selon un projet de collecte par approche participative ²⁹ mené par Statistique Canada, au cours des premiers mois de la pandémie, la proportion de participants désignés comme membres de minorités visibles qui ont perçu une augmentation des incidents de harcèlement ou des attaques motivés par la race était trois fois plus élevée que la proportion observée au sein du reste de la population (18 % par rapport à 6 %) (Statistique Canada, 2020d). Parmi les participants, la différence était la plus prononcée chez les Chinois (30 %), les Coréens (27 %) et les Asiatiques du Sud-Est (19 %).

Les crimes haineux ciblent des parties intégrales et visibles de l'identité d'une personne et peuvent avoir une incidence disproportionnée sur l'ensemble de la communauté. Ils peuvent être perpétrés contre une personne ou un bien et cibler la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, ou d'autres facteurs semblables. De plus, le *Code criminel du Canada* considère quatre infractions précises comme de la propagande haineuse ou des crimes haineux : l'encouragement au génocide, l'incitation publique à la haine, la fomentation volontaire de la haine, et le méfait motivé par la haine à l'égard d'un bien utilisé par un groupe identifiable. Les données des services de police sur les crimes haineux comprennent toutefois uniquement les affaires qui sont portées à leur attention et qui sont ensuite catégorisées comme des crimes haineux.

Les homicides motivés par la haine sont très rares au Canada et représentent une faible proportion des crimes haineux déclarés par la police. En 2020, la police a déclaré 4 affaires d'homicide motivé par la haine, lesquelles ont fait 6 victimes. Ces affaires représentent 0,15 % des 2 669 crimes haineux déclarés par la police en 2020. Le nombre total de crimes haineux déclarés par la police a augmenté de 37 % en 2020. De même, les homicides motivés par la haine sont passés de 2 affaires en 2019 à 4 en 2020 (Moreau, 2021). Le nombre de victimes d'homicide motivé par la haine (6) en 2020 est le plus élevé enregistré depuis 2017, année où 7 victimes d'homicide motivé par la haine ont été déclarées.

Bien que l'augmentation du nombre total de crimes haineux déclarés par la police ait ciblé en grande partie la race ou l'origine ethnique, aucun homicide motivé par la haine d'une race ou d'une origine ethnique n'a été déclaré en 2020. En revanche, la majorité des homicides motivés par la haine ciblaient le sexe (67 %), suivi de la religion (17 %) et de l'orientation sexuelle (17 %). Étant donné que le nombre annuel d'homicides motivés par la haine est si faible, ceux-ci ne suivent pas nécessairement les mêmes tendances que le nombre total d'affaires de crimes haineux, et les facteurs de motivation peuvent varier grandement d'une année à l'autre.

En 2020, des homicides motivés par la haine ont été commis dans 2 des 13 provinces et territoires, soit en Ontario (3) et en Colombie-Britannique (3). Plus particulièrement, ces homicides motivés par la haine ont eu lieu dans des RMR, soit à Vancouver (3), à Toronto (2) et à Thunder Bay (1).

Pour de plus amples renseignements sur les crimes haineux déclarés par la police, veuillez consulter le tableau 35-10-0066-01 de Statistique Canada. Un article d'analyse détaillé de *Juristat* portant sur les crimes haineux déclarés par la police au Canada pour l'année 2020 sera publié au début de 2022.

La plupart des victimes connaissaient leur assassin

Comme les années précédentes, environ 4 victimes d'un homicide résolu sur 5 connaissaient leur assassin en 2020. Plus du tiers (38 %) des victimes d'homicide ont été tuées par une connaissance (c.-à-d. une personne non apparentée), et un autre tiers (31 %) ont été tuées par un membre de la famille (dont 10 % par un conjoint et 20 % par un autre membre de la famille). Par ailleurs, 18 % des victimes d'homicide ont été tuées par un étranger, 8 %, par une personne avec laquelle elles entretenaient une relation de nature criminelle (p. ex. des trafiquants de drogues et leurs clients) et 5 %, par une personne avec laquelle elles entretenaient ou avaient entretenu une relation de nature intime (tableau 7).

À l'exception des homicides commis entre conjoints, le nombre d'homicides pour les autres principaux types de liens ont tous augmenté ou n'ont pas varié. Même si 9 homicides de moins ont été commis entre conjoints au Canada en 2020, on a noté une hausse des homicides commis par d'autres membres de la famille (+11), par des partenaires intimes (+7), par des connaissances (+14) et par des étrangers (+24). Le nombre d'homicides commis par les personnes ayant une relation criminelle avec la victime n'a pas changé de 2019 à 2020 (tableau 7).

En 2020, la proportion de victimes autochtones tuées par une personne qu'elles connaissaient (85 %) était plus élevée que celle enregistrée parmi les victimes non autochtones (71 %) (tableau 8).

Selon les statistiques sur les crimes déclarés par la police, les femmes ont représenté environ 8 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10 en 2020. Il en va de même en ce qui concerne les homicides. En 2020, 73 % des victimes d'homicide tuées par un conjoint, actuel ou ancien, ou par un partenaire intime étaient des femmes (tableau 9)³⁰.

Encadré 3

Les homicides entre conjoints dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Depuis le début de la pandémie, nombre d'organismes ont soulevé des préoccupations en ce qui concerne la violence entre partenaires intimes et la violence familiale dans la foulée des décrets ordonnant de rester à la maison et des mesures de confinement mises en place pour lutter contre la COVID-19 (Femmes et Égalité des genres Canada, 2021; Organisation des Nations Unies, 2020; Vaeza, 2020). Au cours de cette période, de nombreuses garderies et écoles ont fermé leurs portes, et les parents ont été encouragés à travailler à domicile, ce qui a fait en sorte que les familles ont passé beaucoup plus de temps que d'habitude ensemble à la maison dans le contexte d'une période exceptionnellement stressante. En outre, la pandémie a exacerbé les facteurs de risque de violence familiale déjà connus, comme l'isolement social, la réduction du revenu et la perte d'emploi, ce qui a pu entraîner une augmentation des tensions à la maison. De fait, une enquête par panel en ligne, représentative et menée par Statistique Canada en mars 2020, a révélé que 8 % des Canadiens étaient préoccupés quant à la possibilité de violence familiale pendant la pandémie (Statistique Canada, 2020e).

Selon les données d'une étude spéciale portant sur certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, de mars à décembre 2020, les services de police du Canada ont enregistré une hausse de 7 % des demandes d'intervention liées à des querelles de ménage³¹. Cela dit, le taux global d'affaires de violence familiale³² déclarées par la police était inchangé par rapport à 2019 (Moreau, 2021). De même, en ce qui concerne précisément les homicides commis entre conjoints en 2020³³, à l'échelle nationale, il y a eu 9 victimes de moins qu'en 2019 (49 par rapport à 58)³⁴. Cette baisse est principalement survenue parmi les homicides commis contre des femmes, lesquels sont passés de 45 en 2019 à 36 en 2020. Les homicides commis entre conjoints ont également diminué par rapport à 2019 dans la plupart des régions du Canada; l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et le Québec ayant tous enregistré des baisses du nombre d'homicides commis entre conjoints par rapport à 2019. En revanche, la Colombie-Britannique, la région de l'Atlantique³⁵ et le Manitoba ont connu de légères hausses (+1, +1 et +2, respectivement) et les territoires n'ont connu aucune variation³⁶.

En 2020, 1 homicide sur 10 (10 %) au Canada a été commis par un conjoint ou un partenaire en union libre actuel ou ancien, et plus de la moitié de ces homicides étaient motivés par une dispute ou une querelle (31 %) ou par la frustration, le désespoir ou la colère (29 %). De plus, 13 % des homicides entre conjoints étaient motivés par la jalousie ou par l'envie³⁷. Dans l'ensemble, ces mobiles correspondaient aux mobiles les plus courants des homicides entre conjoints des années précédentes.

Sur le plan géographique, des différences entre le sud et le nord du Canada ont été observées au chapitre des homicides entre conjoints. Ainsi, les victimes dans le nord étaient plus susceptibles d'être tuées par un conjoint (15 % de tous les homicides) que celles dans le sud (9 %)^{38, 39}. Les mobiles des homicides entre conjoints variaient légèrement entre les deux régions. Dans le nord du Canada, le mobile le plus courant était une dispute ou une querelle (45 %), à l'origine d'une plus grande proportion des homicides commis entre conjoints que la proportion observée à l'échelle nationale (31 %); venait ensuite la frustration, la colère ou le désespoir (27 %). En revanche, dans le sud, le mobile le plus courant était la frustration, la colère ou le désespoir (29 %), suivi d'une dispute ou d'une querelle (26 %).

En 2020, la proportion d'homicides motivés par « la frustration, la colère ou le désespoir » dans le nord a connu une hausse marquée de 75 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation pourrait être attribuable, du moins en partie, à la pandémie de COVID-19 et plus particulièrement aux décrets ordonnant de rester à domicile, qui encourageaient les Canadiens à s'isoler des personnes ne faisant pas partie de leur ménage afin de réduire au minimum la propagation du virus. Une grande partie du nord du Canada est composée de régions rurales, où l'isolement pouvait faire partie des réalités bien avant la pandémie. Ainsi, il est possible que les mesures de distanciation physique, conjuguées à l'incertitude et à l'anxiété liées à la pandémie, aient amplifié ces sentiments de frustration, de colère et de désespoir.

Il est fréquent que les auteurs présumés et les victimes d'homicide aient un passé criminel

En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des renseignements sur les antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés, y compris la déclaration de culpabilité relative à l'infraction la plus grave commise, ont commencé à être recueillis. Depuis le remaniement de l'Enquête sur les homicides en 2019, on demande à la police d'indiquer toutes les déclarations de culpabilité antérieures, ce qui permet d'avoir une image plus représentative et plus détaillée des antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés d'homicide.

En 2020, un peu moins des deux tiers (62 %)⁴⁰ des auteurs présumés d'homicide d'âge adulte (18 ans et plus) avaient un casier judiciaire au Canada, alors qu'un peu moins de la moitié (47 %) des jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) avaient un dossier d'adolescent. Parmi les auteurs présumés, les hommes et les garçons étaient plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire que les femmes et les filles (64 % des hommes par rapport à 49 % des femmes, et 49 % des garçons par rapport à 25 % des filles).

Un peu plus de la moitié (54 %)⁴¹ des victimes d'homicide d'âge adulte avaient un casier judiciaire au Canada. Parmi les 32 jeunes victimes de 12 à 17 ans, 22 % avaient un dossier d'adolescent. Comme c'était le cas pour les auteurs présumés, parmi les victimes, les hommes et les garçons étaient plus susceptibles d'avoir déjà fait l'objet de déclarations de culpabilité que les femmes et les filles (62 % des hommes par rapport à 27 % des femmes, et 27 % des garçons par rapport à 10 % des filles).

Les jeunes représentent moins de 1 auteur présumé d'homicide sur 10

En 2020, 45 jeunes de 12 à 17 ans se sont vu imputer un homicide, ce qui représente 7 % de l'ensemble des auteurs présumés. Cette proportion était inchangée par rapport à celle observée l'année précédente (7 %) et à la moyenne des 10 dernières années (7 %)⁴².

Les jeunes auteurs présumés d'homicide en 2020 étaient plus susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs (24 % des jeunes auteurs présumés par rapport à 14 % des auteurs présumés adultes). Ces proportions étaient légèrement supérieures à la moyenne des 10 années précédentes chez les jeunes (22 %), alors qu'elles étaient semblables à la moyenne décennale chez les auteurs présumés adultes (15 %). Ces constatations concordent avec la moyenne précédente sur 10 ans (2010 à 2019), selon laquelle les jeunes étaient 1,5 fois plus susceptibles qu'un adulte d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs.

La majorité des auteurs présumés étaient des hommes ou des garçons en 2020, leur nombre ayant augmenté depuis 2019. Parmi les auteurs présumés, le nombre de femmes a également augmenté en 2020, tandis que le nombre de filles était inchangé. Le taux pour 100 000 habitants était plus élevé chez les garçons que chez les hommes (3,30 pour 100 000 et 3,23 pour 100 000, respectivement). À l'inverse, le taux était plus élevé chez les femmes (0,49 pour 100 000) que chez les filles (0,33 pour 100 000).

Au total, 1 auteur présumé d'homicide sur 5 était soupçonné de souffrir d'un trouble mental ou du développement

La police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement⁴³ chez 20 %⁴⁴ des auteurs présumés d'homicide en 2020. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes (17 %)⁴⁵. Parmi les auteurs présumés, la police soupçonnait plus souvent la présence d'un trouble mental chez les femmes (25 %)⁴⁶ que chez les hommes (20 %)⁴⁷. Plus de la moitié (56 %) des homicides résolus commis par une personne chez laquelle l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement ont été perpétrés contre un conjoint ou des membres de la famille. En outre, les homicides commis par une personne chez laquelle l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement ont été perpétrés le plus souvent par des personnes de 18 à 29 ans (34 %), suivies des personnes de 30 à 39 ans (27 %). Les auteurs présumés soupçonnés de souffrir d'un trouble mental ou du développement ont le plus souvent utilisé un couteau ou un autre instrument tranchant ou coupant (40 %) pour perpétrer un homicide, suivis d'une arme à feu (24 %)⁴⁸.

Résumé

Malgré les baisses de l'Indice de gravité de la criminalité et de l'Indice de gravité des crimes violents à l'échelle nationale en 2020, le taux national d'homicides a augmenté pour une deuxième année consécutive. Les 743 homicides déclarés au Canada représentent le plus grand nombre d'homicides enregistrés depuis 1991, tandis que le taux d'homicides en 2020 était le plus élevé depuis 2005.

Dans l'ensemble, l'augmentation du nombre d'homicides est en grande partie attribuable aux hausses enregistrées en Alberta (+39) et en Nouvelle-Écosse (+29). Les attaques perpétrées en Nouvelle-Écosse en avril 2020, à l'origine de 22 des 35 victimes d'homicide dans la province, ont eu une incidence importante sur le nombre et le taux d'homicides en Nouvelle-Écosse. Elles sont également à l'origine d'une forte proportion de l'augmentation de 22 homicides commis à l'aide d'une

arme à feu qui a été enregistrée en Nouvelle-Écosse en 2020, et ont contribué à la hausse globale (+15) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu à l'échelle nationale.

La deuxième province à avoir contribué grandement à l'augmentation globale est l'Alberta, qui a connu une hausse de 39 homicides en 2020. L'augmentation du nombre d'homicides dans ces deux provinces a été en partie contrebalancée par des baisses en Ontario (-19) et au Manitoba (-10). Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), Edmonton et Calgary (chacune ayant connu une hausse de 15 homicides) ont affiché la plus forte augmentation, tandis qu'une diminution notable a été enregistrée dans la RMR de Toronto (-25).

Dans l'ensemble, le taux national d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté en 2020, en hausse de 5 % par rapport au taux de 2019, ce qui s'inscrit dans la tendance générale à la hausse du taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu depuis 2013. En revanche, le taux d'homicides attribuables à des gangs a diminué de 10 % en 2020, soit le taux le plus bas depuis 2016.

Comme c'était le cas lors des années précédentes, les Autochtones étaient surreprésentés parmi les victimes et les auteurs présumés d'homicide. Bien que le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide ait diminué en 2020, le nombre d'hommes autochtones victimes d'homicide a, quant à lui, augmenté. À l'instar des années précédentes, la majorité des victimes d'homicides résolus connaissaient leur assassin. À ce chapitre, le nombre d'homicides commis par des membres de la famille, des partenaires intimes et des connaissances a augmenté en 2020, tandis que le

Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas accessibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé ayant le lien le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprenait la collecte d'enregistrements de données sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès — et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes — qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités comme des homicides par la police, mais qui ne sont plus considérés comme tels). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

Définition de l'identité autochtone déclarée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides

L'identité autochtone est déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides et est déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime ou l'auteur présumé (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime ou la famille de l'auteur présumé, par l'auteur présumé lui-même, par des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande). Les preuves médico-légales, comme les résultats de tests génétiques, peuvent aussi être acceptées pour déterminer l'identité autochtone des victimes.

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), Métis, Inuits ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou qu'un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, où l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police, ou encore les cas où l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

Références

- ARRIAGADA, Paula, Tara HAHMANN et Vivian O'DONNELL. 2020. « Les Autochtones vivant en milieu urbain : Vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- BOMBAY, Amy, Kimberly MATHESON et Hymie ANISMAN. 2014. « The intergenerational effects of Indian Residential Schools: Implication for the concept of historical trauma », *Transcultural Psychiatry*, vol. 51, n° 3, p. 320 à 338.
- BOMBAY, Amy, Kimberly MATHESON et Hymie ANISMAN. 2011. « The impact of stressors on second generation Indian residential school survivors », *Transcultural Psychiatry*, vol. 51, n° 4, p. 367 à 391.
- BOMBAY, Amy, Kimberly MATHESON et Hymie ANISMAN. 2009. « Intergenerational trauma: Convergence of multiple processes among First Nations peoples in Canada », *Journal of Aboriginal Health*, p. 6 à 47.
- CHAMBRE DES COMMUNES. 2018. « Les personnes autochtones dans le système correctionnel fédéral », *Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale*, 42^e législature, 1^{re} session (juin 2018).
- COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. 2015. *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (site consulté le 5 juillet 2021).
- COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. 2003. « Impact du profilage racial sur la communauté autochtone », *Un prix trop élevé: Les coûts humains du profilage racial*, Commission ontarienne des droits de la personne.
- COTTER, Adam. 2014. « L'homicide au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES (FFADA). 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (site consulté le 5 juillet 2021).
- FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA. 2021. « Aperçu : La COVID-19 et la violence fondée sur le sexe », Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe.
- HOTTON MAHONY, Tina et TURNER, John. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 ». *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MACKENZIE, Angela. 2021. « Montreal mayor, police chief, announce new squad to weed out gun violence after rash of shootings », *CTV News* (site consulté le 12 août 2021).
- MAXWELL, Ashley. 2017. « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015 ». *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MOREAU, Greg. 2021. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC). 2019a. « Victims of intentional homicide 1990-2018 », *Global Study on Homicide* (site consulté le 8 août 2021).
- OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC). 2019b. « Global study on homicide: Executive summary, 2019 » (site consulté le 8 août 2021).
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). 2020. « La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19 », *Gros plan*, ONU Femmes.
- OUIMET, Marc, et Catherine MONTMAGNY-GRENIER. 2014. « Homicide and violence—International and cross-national research: The construct validity of the results generated by the World Homicide Survey », *International Criminal Justice Review*, vol. 24, n° 3, p. 222 à 234.
- RIVARA, Frederick P., et autres. 1997. « Alcohol and illicit drug abuse and the risk of violent death in the home », *Journal of the American Medical Association*, vol. 7, n° 278, p. 569 à 575.
- ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, p. 88 à 104.
- SLAUGHTER, Graham, et Nicole BOGART. 2020. « 22 people killed in Nova Scotia rampage: RCMP », *CTV News* (site consulté le 3 août 2021).

STATISTIQUE CANADA. 2021. « Consommation d'alcool et de cannabis pendant la pandémie : Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 6 », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2020a. Tableau 13-10-0156-01 Décès, selon la cause: Causes externes de morbidité et de mortalité (V01 à Y89).

STATISTIQUE CANADA. 2020b. « Premières Nations, Métis, Inuits et la COVID-19 : Caractéristiques sociales et de la santé », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2020c. *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2020*, produit n° 91-215-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2020d. « Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19 », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2020e. « Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 1 : Répercussions de la COVID-19 », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2015. « Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036 ». Produit n° 91-552-X au catalogue.

TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 1, p. 366 à 383.

VAEZA, María-Noel 2020. « La pandémie de COVID-19 et la violence à l'égard des femmes et des filles », *Chronique ONU, Nations Unies*.

Notes

1. Pour obtenir plus de renseignements sur les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police, veuillez consulter le tableau de données 35-10-0177-01 sur le site Web de Statistique Canada.

2. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les victimes et les auteurs présumés identifiés comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), Métis, Inuits ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police.

3. Dans le présent article, le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins de cet article, chaque victime correspond à un homicide.

4. Tout au long du présent article, la variation en pourcentage est fondée sur des données non arrondies.

5. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

6. Toutes les comparaisons des chiffres actuels et des chiffres de l'année précédente ne tiennent pas compte des changements dans les chiffres de population.

7. Même si le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut enregistrent habituellement moins d'homicides que les provinces, leurs chiffres de population relativement faibles se traduisent par des taux d'homicides plus élevés et instables, ce qui rend difficile la comparaison des données des territoires sur les homicides.

8. Le nord du Canada comprend les trois territoires ainsi que le nord des provinces. Le nord des provinces englobe les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, selon la définition convenue dans le cadre du Forum des ministres responsables du développement du Nord et utilisée par le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada. En général, les limites du nord correspondent aux régions administratives provinciales.

9. Le sud du Canada désigne les régions du sud de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

10. Un homicide est considéré comme étant commis à l'aide d'une arme à feu lorsque l'arme utilisée pour tuer la victime est une arme à feu. Les armes à feu désignent les armes de poing, les carabines ou les fusils de chasse, les armes à feu entièrement automatiques, les armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets à clous ou armes à plombs) et les autres armes à feu dont le genre est inconnu.

11. Il existe 35 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Aux fins du présent article, Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario, et Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

12. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser si : a) elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs.

13. Exclut 3 % des homicides pour lesquels la police ignorait la méthode utilisée pour commettre l'homicide.

14. Exclut 4 % des homicides pour lesquels la police ignorait la méthode utilisée pour commettre l'homicide.

15. Un homicide est considéré comme étant commis à l'aide d'une arme à feu lorsque l'arme utilisée pour tuer la victime est une arme à feu. Les armes à feu désignent les armes de poing, les carabines ou les fusils de chasse, les armes à feu entièrement automatiques, les armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets à clous ou armes à plombs) et les autres armes à feu dont le genre est inconnu.

16. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser si : a) elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs.

17. Exclut 9 % des homicides attribuables à des gangs pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.

18. Exclut 3 % des homicides ayant fait plusieurs victimes pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.

19. Exclut 5 % des homicides ayant fait une seule victime pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.

20. Les attaques (fusillades) survenues en Nouvelle-Écosse en avril 2020, qui ont fait 22 victimes d'homicide, ont été classées en 13 affaires distinctes. Même s'il survient dans le contexte d'un même événement continu, lorsqu'un homicide se produit à un endroit différent des homicides antérieurs ou subséquents, il est considéré comme une affaire distincte. Ainsi, 7 des 13 affaires liées aux attaques survenues en Nouvelle-Écosse sont considérées comme des affaires ayant fait plusieurs victimes.

21. Dans le présent article, les termes « résolu » et « classé » sont utilisés comme des synonymes pour qualifier une affaire d'homicide dans le cadre de laquelle l'enquête policière a mené à l'identification d'un auteur présumé (accusé ou suspect pouvant être inculpé), qu'une accusation ait été déposée ou recommandée, ou encore que l'affaire ait été classée sans mise en accusation. Le terme « classé » est généralement reconnu par les organismes d'application de la loi nord-américains et internationaux. Pour obtenir plus de renseignements sur les taux de classement des affaires déclarées par la police, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 » (Hotton Mahony et Turner, 2012).

22. Puisque l'Enquête sur les homicides est une source de données déclarées par la police, elle ne permet pas d'assurer le suivi des résultats judiciaires entourant les affaires d'homicide, comme les décisions des procureurs de la Couronne, les déclarations de culpabilité ou les renseignements liés à la détermination de la peine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les décisions judiciaires concernant les accusations d'homicide déposées devant le système des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2015-2016 » (Maxwell, 2017) ou le tableau de données 35-10-0027-01 sur le site Web de Statistique Canada.

23. Exclut moins de 1 % des homicides dont la date de déclaration ou la date du classement de l'affaire était invalide.

24. En 2019, Statistique Canada a mis en ligne le portail Statistiques sur les peuples autochtones, lequel fournit des données sur les communautés, les enfants et les familles autochtones; la santé et le bien-être, la scolarité et la situation d'emploi de ces peuples; et de nombreux autres sujets touchant les Autochtones.

25. Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas accessibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans les logements collectifs entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net. Bien que les renseignements tirés du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone étaient accessibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*, les études sur la couverture qui auraient permis de corriger les données de 2016 pour tenir compte du sous-dénombrement net ne l'étaient pas. Il était donc impossible d'interpoler linéairement de façon cohérente les populations autochtones de 2011 à 2016. Par ailleurs, étant donné que les nouvelles projections fondées sur le Recensement de 2016 ne sont pas encore accessibles, ce sont des projections démographiques personnalisées de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et de celle vivant dans les logements collectifs ayant comme population de base l'ENM de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net — qui ont servi à la préparation des chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de fécondité constante de la publication *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Statistique Canada, 2015), tandis qu'un processus

supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2017 a permis de tenir compte des tendances les plus récentes en ce qui a trait à la fécondité, la mortalité, l'immigration, l'émigration et les migrations internes. Les populations projetées correspondent à la population en milieu d'année.

26. Selon les estimations démographiques fournies par le Centre de démographie le 1^{er} juillet 2020.

27. Les « affaires classées sans mise en accusation » comprennent les affaires pour lesquelles les constatations suivantes ont été établies : suicide de l'accusé ou du suspect pouvant être inculpé (ASI); décès de l'ASI (autrement que par le suicide); raison indépendante de la volonté du service de police (politique); immunité diplomatique; ASI âgé de moins de 12 ans; ASI admis dans un centre de santé mentale; ASI se trouvant dans un pays étranger et ne pouvant être extradé; ASI impliqué dans d'autres affaires criminelles; ASI purgeant déjà une peine; pouvoir discrétionnaire du service de police; programme de déjudiciarisation; affaire classée en vertu d'une loi d'une instance inférieure et affaire classée par un autre organisme municipal, provincial ou fédéral.

28. Exclut 16 % des victimes appartenant à des minorités visibles dont le lien avec l'auteur présumé a été déclaré comme étant inconnu.

29. Bien que les projets de collecte par approche participative puissent être menés plus rapidement que les méthodes d'enquête traditionnelles et fournir des renseignements plus actuels, les données n'y sont pas recueillies selon un plan d'échantillonnage probabiliste. Par conséquent, les constatations ne peuvent pas être appliquées à l'ensemble de la population canadienne. Elles présentent plutôt un aperçu des expériences des participants.

30. Exclut 1 % des victimes dont le genre était inconnu.

31. Dans le cadre de la collecte spéciale de données mensuelles sur les crimes déclarés par la police et les demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, des querelles de ménage ont été déclarées. Il peut s'agir de querelles verbales ou de cas de violence dans une résidence. Certains services de police n'ont pas pu faire de distinction entre les types de demandes selon les catégories précises demandées. Il faut interpréter les données sur les demandes d'intervention avec précaution.

32. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Au Québec, les victimes dont l'âge était inconnu, mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 », ainsi que les victimes dont l'âge était de 80 ans et plus, mais qui ont été possiblement classées incorrectement comme des victimes dont l'âge était inconnu, sont traitées comme des personnes dont l'âge est inconnu. Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada.

33. Les données de l'Enquête sur les homicides pour l'année de déclaration 2020 couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

34. Comprend uniquement les homicides résolus.

35. La région de l'Atlantique comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

36. Voir le tableau de données 35-10-0074-01 sur le site Web de Statistique Canada.

37. Exclut 8 % des homicides commis par un conjoint ou un partenaire en union libre, actuel ou ancien, dont le principal mobile apparent était inconnu.

38. Comprend uniquement les homicides résolus.

39. Exclut les homicides pour lesquels la police ignorait le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime.

40. Exclut 1 % des auteurs présumés d'âge adulte pour lesquels la police ignorait s'ils avaient déjà fait l'objet de déclarations de culpabilité.

41. Exclut 3 % des victimes d'âge adulte pour lesquelles la police ignorait si elles avaient déjà fait l'objet de déclarations de culpabilité.

42. Voir le tableau de données 35-10-0156-01 sur le site Web de Statistique Canada.

43. En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des données sur les troubles mentaux ou du développement dont on soupçonne la présence chez les auteurs présumés (p. ex. la schizophrénie, le trouble bipolaire ou la démence). Ces données représentent la perception des policiers quant à la santé mentale de l'auteur présumé et elles ne sont pas nécessairement étayées de l'attestation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

44. Exclut 22 % des auteurs présumés pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.

45. Exclut 13 % des auteurs présumés pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.

46. Exclut 24 % des auteurs présumés de genre féminin pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
47. Exclut 21 % des auteurs présumés de genre masculin pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
48. Exclut 3 % des homicides commis par un auteur présumé chez qui l'on soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement et pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé pour tuer la victime.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1A
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1990 à 2020

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation pour le
															Canada par rapport à l'année précédente
nombre de victimes															
1990	0	1	8	11	184	182	38	36	74	110	1	12	...	657	...
1991	10	2	21	17	180	246	42	21	83	129	0	3	...	754	97
1992	2	0	21	11	166	243	29	32	92	122	2	14	...	734	-20
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-108
1994	4	1	19	14	126	193	29	24	66	113	3	4	...	596	-30
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-9
1996	7	1	18	9	154	188	46	32	51	125	0	4	...	635	48
1997	7	0	24	8	131	179	31	25	61	117	1	3	...	587	-48
1998	7	1	24	5	137	157	33	33	64	90	3	5	...	559	-28
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-20
2000	6	3	16	10	147	158	30	26	59	85	2	1	3	546	7
2001	1	2	9	8	140	171	34	26	69	85	1	4	3	553	7
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31
2004	2	0	14	7	111	188	50	39	86	113	7	4	4	625	74
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	39
2006	7	1	16	7	93	195	40	42	95	110	0	0	2	608	-56
2007	3	0	13	8	91	202	62	30	89	88	2	2	7	597	-11
2008	5	2	12	3	92	176	54	31	111	118	3	3	4	614	17
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	97	117	2	2	6	611	-3
2010	4	0	22	9	86	189	45	34	77	83	1	1	6	557	-54
2011	4	1	22	8	105	163	54	38	115	88	0	3	7	608	51
2012	2	0	17	6	108	163	54	29	87	72	0	5	5	548	-60
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	81	74	0	2	4	509	-39
2014	2	3	6	10	72	156	45	24	107	89	3	3	4	524	15
2015	3	1	12	11	79	174	48	45	133	96	1	6	2	611	87
2016	7	0	13	11	67	206	42	56	116	90	4	3	1	616	5
2017	4	2	21	10	93	198	47	38	119	119	8	2	6	667	51
2018	2	0	11	13	84	272	55	35	81	90	3	6	8	660	-7
2019	5	2	6	17	77	253	72	55	100	90	1	2	7	687	27
2020	4	1	35	14	87	234	62	60	139	98	0	6	3	743	56

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 1B
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1990 à 2020

Année	taux ³													Variation du taux en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente	
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	
1990	0,00	0,77	0,88	1,49	2,63	1,77	3,44	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,37	...
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,55	2,36	3,79	2,09	3,20	3,82	0,00	4,92	...	2,69	13,4
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,30	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	22,46	...	2,59	-3,8
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,7
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,78	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-5,8
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,5
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,70	4,06	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	7,0
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,96	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,38	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,35	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,4
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,44	2,95	2,60	2,26	2,09	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,52	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,96	12,4
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,38	4,23	2,78	2,59	0,00	0,00	6,49	1,87	-9,3
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,58	5,21	2,99	2,53	2,05	6,14	4,61	22,30	1,82	-2,8
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	3,05	3,09	2,71	9,07	6,92	12,54	1,85	1,7
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,64	2,65	5,93	4,64	18,40	1,82	-1,6
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,08	1,44	3,69	3,23	2,06	1,86	2,89	2,31	17,99	1,64	-9,8
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,23	4,38	3,56	3,04	1,95	0,00	6,90	20,47	1,77	8,1
2012	0,38	0,00	1,80	0,79	1,34	1,22	4,32	2,68	2,25	1,58	0,00	11,46	14,42	1,58	-10,8
2013	1,33	0,69	1,38	0,92	0,86	1,24	4,03	2,82	2,03	1,60	0,00	4,57	11,32	1,45	-8,1
2014	0,38	2,08	0,64	1,32	0,88	1,15	3,52	2,16	2,62	1,89	8,08	6,84	11,12	1,48	1,9
2015	0,57	0,69	1,28	1,45	0,97	1,27	3,71	4,01	3,21	2,01	2,65	13,56	5,48	1,71	15,7
2016	1,32	0,00	1,38	1,44	0,81	1,48	3,20	4,93	2,76	1,85	10,38	6,72	2,70	1,71	-0,3
2017	0,76	1,33	2,21	1,30	1,12	1,41	3,52	3,30	2,81	2,41	20,17	4,46	15,98	1,83	7,0
2018	0,38	0,00	1,15	1,69	1,00	1,90	4,07	3,01	1,88	1,80	7,39	13,34	20,97	1,78	-2,4
2019	0,96	1,27	0,62	2,19	0,91	1,74	5,26	4,69	2,29	1,77	2,41	4,44	18,13	1,83	2,6
2020	0,77	0,63	3,57	1,79	1,01	1,59	4,50	5,09	3,14	1,90	0,00	13,29	7,62	1,95	7,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020		2020			2019 ^r		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²		
Population de 500 000 habitants et plus											
Toronto	6 466 473	105	1,62	130	2,03	-25	-20,1	96	1,59		
Montréal	4 347 799	42	0,97	45	1,04	-3	-7,3	46	1,14		
Vancouver	2 738 508	45	1,64	41	1,51	4	8,5	43	1,70		
Calgary	1 544 404	39	2,53	24	1,57	15	60,7	25	1,81		
Edmonton	1 472 417	47	3,19	32	2,21	15	44,4	39	2,93		
Ottawa ³	1 106 990	10	0,90	13	1,20	-3	-24,4	12	1,22		
Winnipeg	832 017	41	4,93	44	5,32	-3	-7,4	29	3,60		
Québec	823 507	7	0,85	5	0,61	2	38,8	4	0,56		
Hamilton	777 113	18	2,32	14	1,83	4	26,7	10	1,40		
Kitchener–Cambridge–Waterloo	605 232	8	1,32	5	0,84	3	56,9	6	1,00		
London	553 218	7	1,27	5	0,92	2	37,8	7	1,45		
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants											
Oshawa	498 011	7	1,41	4	0,84	3	66,8	4	0,85		
St. Catharines–Niagara	481 727	5	1,04	6	1,25	-1	-17,3	4	0,86		
Halifax	448 518	7	1,56	3	0,68	4	128,6	9	2,20		
Victoria	409 282	6	1,47	2	0,50	4	195,7	4	0,99		
Windsor	356 114	5	1,40	6	1,70	-1	-17,5	4	1,10		
Gatineau ⁴	342 855	7	2,04	3	0,88	4	130,7	3	1,05		
Saskatoon	341 213	14	4,10	16	4,77	-2	-13,9	9	2,83		
Regina	264 201	12	4,54	8	3,05	4	48,7	8	3,34		
Barrie	259 730	0	0,00	3	1,18	-3	-100,0	2	1,06		
Kelowna	221 641	3	1,35	1	0,46	2	194,2	3	1,68		
St. John's	209 163	2	0,96	4	1,91	-2	-50,0	2	1,17		
Sherbrooke	207 799	1	0,48	1	0,49	0	-1,4	1	0,61		
Abbotsford–Mission	204 563	3	1,47	1	0,49	2	197,3	4	2,22		
Kingston	173 740	3	1,73	3	1,74	0	-0,8	2	0,91		
Saguenay	170 190	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,54		
Grand Sudbury	168 927	5	2,96	3	1,78	2	66,3	1	0,84		
Moncton	167 142	2	1,20	5	3,04	-3	-60,6	2	1,12		
Trois-Rivières	161 284	2	1,24	0	0,00	2	...	1	0,84		
Brantford	152 748	4	2,62	4	2,66	0	-1,4	2	1,53		
Guelph	145 379	3	2,06	0	0,00	3	...	1	0,75		
Saint John	131 518	1	0,76	3	2,29	-2	-66,8	2	1,69		
Peterborough	129 126	3	2,32	1	0,78	2	198,4	1	1,13		
Thunder Bay	125 905	8	6,35	7	5,57	1	14,1	6	5,15		
Lethbridge	125 785	2	1,59	0	0,00	2		
Belleville	114 417	2	1,75	4	3,55	-2	-50,7		

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — fin
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020		2019 ^r			Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Total pour les RMR⁵	27 278 656	476	1,74	446	1,65	30	5,4	396	1,58
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 726 582	267	2,49	241	2,26	26	9,9	203	1,92
Canada	38 005 238	743	1,95	687	1,83	56	7,0	599	1,68

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend 6 homicides commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

6. Comprend 6 homicides commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 3A
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province ou le territoire, 2019 et 2020

Province ou territoire	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹							
	2020			2019 ^r				
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	25,0	0,19	4	0	0,0	0,00	5
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	0,00	1	1	50,0	0,64	2
Nouvelle-Écosse	24	70,6	2,45	35	2	40,0	0,21	6
Nouveau-Brunswick	7	50,0	0,90	14	11	68,8	1,42	17
Québec	23	27,1	0,27	87	27	36,0	0,32	77
Ontario	94	41,2	0,64	234	100	41,3	0,69	253
Manitoba	13	22,0	0,94	62	20	29,0	1,46	72
Saskatchewan	18	34,6	1,53	60	19	37,3	1,62	55
Alberta	58	44,3	1,31	139	37	41,6	0,85	100
Colombie-Britannique	38	45,8	0,74	98	44	53,0	0,86	90
Yukon	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	1
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	6	0	0,0	0,00	2
Nunavut	1	33,3	2,54	3	1	16,7	2,59	7
Canada	277	39,6	0,73	743	262	40,6	0,70	687

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r révisé

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, clouuses, carabines et armes à plombs).

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 3B
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020	2020		2019 ²		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	6 466 473	52	0,80	66	1,03	-14	-22,1	45	0,76
Montréal	4 347 799	10	0,23	21	0,49	-11	-52,7	19	0,47
Vancouver	2 738 508	19	0,69	19	0,70	0	-1,1	18	0,72
Calgary	1 544 404	18	1,17	12	0,79	6	48,3	8	0,59
Edmonton	1 472 417	16	1,09	8	0,55	8	96,6	14	1,08
Ottawa ³	1 106 990	3	0,27	5	0,46	-2	-41,0	5	0,47
Winnipeg	832 017	11	1,32	15	1,81	-4	-27,1	6	0,77
Québec	823 507	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,11
Hamilton	777 113	8	1,03	9	1,18	-1	-12,4	4	0,49
Kitchener–Cambridge–Waterloo	605 232	1	0,17	5	0,84	-4	-80,4	2	0,27
London	553 218	4	0,72	0	0,00	4	...	2	0,33
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
Oshawa	498 011	6	1,20	1	0,21	5	472,0	1	0,16
St. Catharines–Niagara	481 727	2	0,42	0	0,00	2	...	0	0,07
Halifax	448 518	1	0,22	2	0,46	-1	-51,0	4	0,99
Victoria	409 282	5	1,22	0	0,00	5	...	0	0,08
Windsor	356 114	1	0,28	0	0,00	1	...	1	0,24
Gatineau ⁴	342 855	3	0,88	1	0,29	2	196,7	1	0,28
Saskatoon	341 213	6	1,76	6	1,79	0	-1,6	2	0,66
Regina	264 201	5	1,89	6	2,29	-1	-17,4	2	0,79
Barrie	259 730	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,05
Kelowna	221 641	2	0,90	0	0,00	2	...	1	0,41
St. John's	209 163	1	0,48	0	0,00	1	...	1	0,34
Sherbrooke	207 799	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,10
Abbotsford–Mission	204 563	1	0,49	0	0,00	1	...	2	1,19
Kingston	173 740	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,24
Saguenay	170 190	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,18
Grand Sudbury	168 927	2	1,18	0	0,00	2	...	0	0,00
Moncton	167 142	1	0,60	3	1,82	-2	-67,2	1	0,40
Trois-Rivières	161 284	1	0,62	0	0,00	1	...	0	0,19
Brantford	152 748	2	1,31	4	2,66	-2	-50,7	1	0,56
Guelph	145 379	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,15
Saint John	131 518	0	0,00	2	1,53	-2	-100,0	1	0,51
Peterborough	129 126	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,08
Thunder Bay	125 905	1	0,79	2	1,59	-1	-50,1	0	0,33
Lethbridge	125 785	1	0,80	0	0,00	1
Belleville	114 417	0	0,00	0	0,00	0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3B — fin
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020	2020		2019 ²		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Total pour les RMR	27 278 656	183	0,67	187	0,69	-4	-3,3	143	0,57
Total pour les régions autres que les RMR	10 726 582	94	0,88	75	0,70	19	24,4	55	0,52
Canada	38 005 238	277	0,73	262	0,70	15	4,6	198	0,55

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

¹ révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 2000 à 2020

Année	Arme de poing		Carabine et fusil de chasse ¹		Autre arme à feu — genre inconnu ²		Arme semblable à une arme à feu ³		Total des homicides commis à l'aide d'une arme à feu	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴
2000	108	0,35	67	0,22	8	0,03	0	0,00	183	0,60
2001	111	0,36	53	0,17	7	0,02	1	0,00	172	0,55
2002	99	0,32	46	0,15	8	0,03	0	0,00	153	0,49
2003	111	0,35	46	0,15	6	0,02	0	0,00	163	0,52
2004	112	0,35	52	0,16	9	0,03	0	0,00	173	0,54
2005	131	0,41	70	0,22	23	0,07	0	0,00	224	0,69
2006	112	0,34	64	0,20	16	0,05	0	0,00	192	0,59
2007	125	0,38	50	0,15	13	0,04	0	0,00	188	0,57
2008	128	0,39	52	0,16	21	0,06	0	0,00	201	0,60
2009	112	0,33	47	0,14	22	0,07	1	0,00	182	0,54
2010	104	0,31	51	0,15	19	0,06	1	0,00	175	0,51
2011	95	0,28	46	0,13	18	0,05	0	0,00	159	0,46
2012	106	0,31	48	0,14	17	0,05	0	0,00	171	0,49
2013	90	0,26	38	0,11	6	0,02	0	0,00	134	0,38
2014	103	0,29	40	0,11	11	0,03	1	0,00	155	0,44
2015	102	0,29	61	0,17	15	0,04	2	0,01	180	0,50
2016	130	0,36	63	0,17	30	0,08	0	0,00	223	0,62
2017	146	0,40	87	0,24	31	0,08	3	0,01	267	0,73
2018	144	0,39	75	0,20	32	0,09	0	0,00	251	0,68
2019	131	0,35	87	0,23	41	0,11	3	0,01	262	0,70
2020	135	0,36	84	0,22	57	0,15	1	0,00	277	0,73

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué.

2. Comprend les armes à feu entièrement automatiques.

3. Comprend les homicides commis à l'aide d'armes semblables à une arme à feu, comme les cloueuses, les armes à plombs et les pistolets lance-fusées.

4. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 5A
Homicides attribuables à des gangs, selon la province ou le territoire, 2019 et 2020

Province ou territoire	Homicides attribuables à des gangs ¹							
	2020				2019 ^r			
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	25,0	0,19	4	1	20,0	0,19	5
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	0,00	1	0	0,0	0,00	2
Nouvelle-Écosse	0	0,0	0,00	35	0	0,0	0,00	6
Nouveau-Brunswick	0	0,0	0,00	14	3	17,6	0,39	17
Québec	15	17,2	0,17	87	21	27,3	0,25	77
Ontario	52	22,2	0,35	234	60	23,9	0,41	253
Manitoba	5	8,1	0,36	62	11	15,3	0,80	72
Saskatchewan	20	33,9	1,70	60	18	32,7	1,54	55
Alberta	29	20,9	0,66	139	24	24,2	0,55	100
Colombie-Britannique	26	26,5	0,51	98	24	26,7	0,47	90
Yukon	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	1
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	6	0	0,0	0,00	2
Nunavut	0	0,0	0,00	3	0	0,0	0,00	7
Canada	148	19,9	0,39	743	162	23,7	0,43	687

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r révisé

1. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 5B
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020		2020		2019 ^r		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Population de 500 000 habitants et plus										
Toronto	6 466 473	32	0,49	43	0,67	-11	-26,4	24	0,40	
Montréal	4 347 799	8	0,18	20	0,46	-12	-60,3	18	0,43	
Vancouver	2 738 508	16	0,58	10	0,37	6	58,2	15	0,59	
Calgary	1 544 404	12	0,78	9	0,59	3	31,8	5	0,38	
Edmonton	1 472 417	10	0,68	7	0,48	3	40,4	7	0,56	
Ottawa ³	1 106 990	3	0,27	1	0,09	2	194,8	3	0,25	
Winnipeg	832 017	4	0,48	8	0,97	-4	-50,3	6	0,74	
Québec	823 507	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,06	
Hamilton	777 113	6	0,77	1	0,13	5	491,1	1	0,09	
Kitchener–Cambridge–Waterloo	605 232	0	0,00	3	0,51	-3	-100,0	1	0,15	
London	553 218	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,12	
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants										
Oshawa	498 011	1	0,20	1	0,21	0	-4,7	1	0,12	
St. Catharines–Niagara	481 727	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Halifax	448 518	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,34	
Victoria	409 282	2	0,49	0	0,00	2	...	0	0,03	
Windsor	356 114	2	0,56	0	0,00	2	...	0	0,12	
Gatineau ⁴	342 855	1	0,29	0	0,00	1	...	0	0,00	
Saskatoon	341 213	6	1,76	5	1,49	1	18,0	3	0,86	
Regina	264 201	3	1,14	6	2,29	-3	-50,4	3	1,09	
Barrie	259 730	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Kelowna	221 641	2	0,90	0	0,00	2	...	1	0,46	
St. John's	209 163	1	0,48	1	0,48	0	-0,1	0	0,15	
Sherbrooke	207 799	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,05	
Abbotsford–Mission	204 563	2	0,98	1	0,49	1	98,2	2	1,14	
Kingston	173 740	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Saguenay	170 190	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,12	
Grand Sudbury	168 927	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Moncton	167 142	0	0,00	2	1,22	-2	-100,0	0	0,13	
Trois-Rivières	161 284	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Brantford	152 748	0	0,00	3	1,99	-3	-100,0	0	0,28	
Guelph	145 379	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,08	
Saint John	131 518	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,15	
Peterborough	129 126	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Thunder Bay	125 905	3	2,38	3	2,39	0	-0,2	1	0,98	
Lethbridge	125 785	0	0,00	0	0,00	0	
Belleville	114 417	0	0,00	0	0,00	0	

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5B — fin
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2020		2020		2019 ^r		Différence par rapport à 2019		Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Total pour les RMR⁵	27 278 656	114	0,42	124	0,46	-10	-9,2	94	0,37	
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 726 582	34	0,32	38	0,36	-4	-11,2	23	0,22	
Canada	38 005 238	148	0,39	162	0,43	-14	-9,6	117	0,33	

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend 1 homicide commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

6. Comprend 2 homicides commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Taux de victimes et d'auteurs présumés d'homicide, selon le genre et l'identité autochtone et selon la province ou le territoire, 2020

Province ou territoire	Victimes de genre masculin				Victimes de genre féminin				Total des victimes d'homicide ¹			
	Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵
Terre-Neuve-et-Labrador	1	3,96	1	0,43	0	0,00	0	0,00	1	1,94	1	0,21
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	1,31	0	0,00	1	0,66
Nouvelle-Écosse	0	0,00	18	4,12	1	3,09	14	3,09	1	1,57	32	3,60
Nouveau-Brunswick	2	11,20	9	2,50	0	0,00	3	0,81	2	5,64	12	1,65
Québec	9	7,73	53	1,28	2	1,77	22	0,53	11	4,80	75	0,90
Ontario	19	8,51	146	2,07	4	1,72	46	0,64	23	5,05	192	1,35
Manitoba	32	24,83	13	2,33	8	6,05	1	0,18	40	15,32	14	1,26
Saskatchewan	37	37,11	10	1,99	9	8,77	3	0,61	46	22,74	13	1,31
Alberta	49	31,87	68	3,18	8	5,07	13	0,62	57	18,29	81	1,91
Colombie-Britannique	10	6,38	63	2,66	3	1,84	21	0,87	13	4,07	84	1,75
Yukon	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Territoires du Nord-Ouest	2	17,45	1	8,50	2	17,39	1	9,06	4	17,42	2	8,77
Nunavut	2	11,55	0	0,00	1	5,91	0	0,00	3	8,76	0	0,00
Canada	163	16,50	382	2,14	38	3,76	125	0,69	201	10,05	507	1,41

Province ou territoire	Auteurs présumés de genre masculin				Auteurs présumés de genre féminin				Total des auteurs présumés d'homicide ¹			
	Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵
Terre-Neuve-et-Labrador	1	3,96	1	0,43	0	0,00	0	0,00	1	1,94	1	0,21
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	1,31	0	0,00	1	0,66
Nouvelle-Écosse	1	3,20	24	5,50	0	0,00	0	0,00	1	1,57	24	2,70
Nouveau-Brunswick	1	5,60	10	2,77	2	11,35	1	0,27	3	8,45	11	1,51
Québec	9	7,73	55	1,33	0	0,00	11	0,26	9	3,92	66	0,79
Ontario	23	10,30	146	2,07	9	3,87	20	0,28	32	7,03	166	1,16
Manitoba	39	30,27	12	2,15	9	6,81	3	0,54	48	18,39	15	1,35
Saskatchewan	48	48,14	8	1,60	5	4,87	3	0,61	53	26,20	11	1,11
Alberta	53	34,47	46	2,15	8	5,07	1	0,05	61	19,57	47	1,11
Colombie-Britannique	2	1,28	25	1,06	2	1,23	4	0,17	4	1,25	29	0,61
Yukon	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Territoires du Nord-Ouest	3	26,18	2	17,00	0	0,00	0	0,00	3	13,07	2	8,77
Nunavut	3	17,33	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	8,76	0	0,00
Canada	183	18,53	329	1,84	35	3,46	44	0,24	218	10,90	373	1,04

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone ou le genre a été déclaré comme étant inconnu de la police (c.-à-d. l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue pour 4 % des victimes et 5 % des auteurs présumés, et le genre a été déclaré comme étant inconnu pour 1 % des victimes et moins de 1 % des auteurs présumés en 2020).

2. « Identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme des Premières Nations (inscrites ou non inscrites), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police.

3. « Identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone.

4. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le genre et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

5. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le genre et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Note : L'identité autochtone est déclarée par la police et déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas accessibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans les logements collectifs entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net. Bien que les renseignements tirés du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone étaient accessibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*, les études sur la couverture qui auraient permis de corriger les données de 2016 pour tenir compte du sous-dénombrement net ne l'étaient pas. Il était donc impossible d'interpoler linéairement de façon cohérente les populations autochtones de 2011 à 2016. Par ailleurs, étant donné que les nouvelles projections fondées sur le Recensement de 2016 ne sont pas encore accessibles, ce sont des projections démographiques personnalisées de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et de celle vivant dans les logements collectifs ayant comme population de base l'ENM de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net — qui ont servi à la préparation des chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de fécondité constante de la publication Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036 (Statistique Canada, 2015), tandis qu'un processus supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2017 a permis de tenir compte des tendances les plus récentes en ce qui a trait à la fécondité, la mortalité, l'immigration et les migrations internes. Les populations projetées correspondent à la population en milieu d'année. Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2019 et 2020

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2020			2019 ^r			Moyenne de 2010 à 2019	
	nombre de victimes	pourcentage ²	taux ³	nombre de victimes	pourcentage ²	taux ³	nombre de victimes	pourcentage ²
Relation familiale	146	30,8	0,38	144	33,7	0,38	148	32,6
Relation conjugale	49	10,3	...	58	13,6	...	62	13,7
Conjoint ou conjointe marié	22	4,6	...	26	6,1	...	22	4,8
Conjoint ou conjointe de fait	21	4,4	...	24	5,6	...	27	5,9
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	3	0,6	...	6	1,4	...	6	1,3
Conjoint ou conjointe de fait séparé	3	0,6	...	2	0,5	...	6	1,3
Autre lien de parenté ⁴	97	20,5	...	86	20,1	...	87	19,2
Parent	28	5,9	...	32	7,5	...	25	5,5
Enfant	27	5,7	...	29	6,8	...	30	6,6
Frère ou sœur	19	4,0	...	10	2,3	...	10	2,2
Membre de la famille élargie ⁵	23	4,9	...	15	3,5	...	22	4,8
Relation intime (non conjugale) ⁶	25	5,3	...	18	4,2	...	23	5,1
Connaissance	180	38,0	0,47	166	38,9	0,44	166	36,6
Ami ou amie proche	13	2,7	...	19	4,4	...	33	7,3
Voisin ou voisine	20	4,2	...	15	3,5	...	15	3,3
Symbole d'autorité ou symbole d'autorité inversé	3	0,6	...	1	0,2	...	4	0,9
Relation d'affaires	5	1,1	...	1	0,2	...	7	1,5
Simple connaissance	139	29,3	...	130	30,4	...	108	23,8
Relation criminelle ⁷	37	7,8	0,10	37	8,7	0,10	42	9,3
Étranger	86	18,1	0,23	62	14,5	0,16	74	16,3
Lien inconnu	43	64	13	...
Total des homicides résolus⁸	517	100,0	...	491	100,0	...	466	100,0
Homicides non résolus	226	196	133	...
Total des homicides	743	687	599	...

... n'ayant pas lieu de figurer
r révisé

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

4. Comprend les pères et les mères biologiques et adoptifs, les enfants biologiques et adoptés, les beaux-pères et les belles-mères, les beaux-fils et les belles-filles, les parents de famille d'accueil et les enfants en famille d'accueil.

5. Comprend entre autres les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption.

6. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

7. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et selon l'identité autochtone de la victime, Canada, 2020

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2020				Moyenne de 2016 à 2019 ²			
	Victime autochtone ³		Victime non autochtone ⁴		Victime autochtone ³		Victime non autochtone ⁴	
	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵
Lien de parenté	40	27,4	94	30,6	47	37,6	97	30,6
Relation conjugale ⁶	9	6,2	35	11,4	15	12,0	43	13,6
Autre lien de parenté ⁷	31	21,2	59	19,2	32	25,6	54	17,0
Relation intime (non conjugale) ⁸	10	6,8	15	4,9	6	4,8	17	5,4
Connaissance ⁹	69	47,3	108	35,2	53	42,4	105	33,1
Relation criminelle ¹⁰	11	7,5	24	7,8	10	8,0	36	11,4
Étranger	16	11,0	66	21,5	11	8,8	62	19,6
Lien inconnu	7	...	34	...	6	...	19	...
Total des homicides résolus¹¹	153	100,0	341	100,0	131	100,0	336	100,0
Homicides non résolus	48	...	169	...	24	...	154	...
Total des homicides¹²	201	...	510	...	155	...	489	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. L'année 2014 a marqué le premier cycle de collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour lequel des renseignements complets sur l'identité autochtone ont été déclarés pour les victimes d'homicide.

3. « Identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme des Premières Nations (inscrites ou non inscrites), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police.

4. « Identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone.

5. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

6. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés; les conjoints et conjointes de fait, actuels et anciens; et les partenaires de même sexe.

7. Comprend entre autres les pères et mères, les fils et filles, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-parents, qu'ils soient liés à la victime par le sang, par alliance (y compris les conjoints et conjointes de fait) ou par adoption.

8. Comprend les petits amis et petites amies, actuels et anciens; les partenaires de même sexe; les partenaires extra-conjugaux; et les autres partenaires intimes.

9. Comprend les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les personnes entretenant des relations d'affaires et les simples connaissances.

10. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

11. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

12. Exclut les victimes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue de la police (c.-à-d. 4 % des victimes en 2020).

Note : L'identité autochtone est déclarée par la police et déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et selon le genre de la victime, Canada, 2020

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2020				Moyenne de 2010 à 2019			
	Victimes de genre masculin		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Victimes de genre féminin	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Lien de parenté	74	22,3	71	50,4	61	19,9	87	59,6
Relation conjugale ³	12	3,6	36	25,5	11	3,6	51	34,9
Autre lien de parenté ⁴	62	18,7	35	24,8	50	16,3	36	24,7
Relation intime (non conjugale) ⁵	8	2,4	17	12,1	6	2,0	17	11,6
Connaissance ⁶	149	44,9	31	22,0	140	45,6	27	18,5
Relation criminelle ⁷	31	9,3	6	4,3	37	12,1	5	3,4
Étranger	70	21,1	16	11,3	63	20,5	11	7,5
Lien inconnu	39	...	3	...	11	...	2	...
Total des homicides résolus⁸	371	100,0	144	100,0	318	100,0	148	100,0
Homicides non résolus	197	...	27	...	118	...	15	...
Total des homicides⁹	568	...	171	...	435	...	163	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés; les conjoints et conjointes de fait, actuels et anciens; et les partenaires de même sexe.

4. Comprend entre autres les pères et mères, les fils et filles, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-parents, qu'ils soient liés à la victime par le sang, par alliance (y compris les conjoints et conjointes de fait) ou par adoption.

5. Comprend les petits amis et petites amies, actuels et anciens; les partenaires de même sexe; les partenaires extra-conjugaux; et les autres partenaires intimes.

6. Comprend les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les personnes entretenant des relations d'affaires et les simples connaissances.

7. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

9. Exclut les homicides pour lesquels le genre de la victime était inconnu.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.